Soixante-treizième année. — N° 280. Le Numéro : 1 franc. Samedi 11 Octobre 1941.

JOURNAL OFFICIEL

DE L'ÉTAT FRANÇAIS

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS (COMPTE CHÈQUE POSTAL : 100.97, Paris.)	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
France, Colonies et pays de protectorat français	230 fr.	120 fr.	65 fr.
Etranger. Pays accordant 50 % sur les tarifs postaux	405 »	225 »	125 »
Etranger. Autres pays	570 »	300 »	155 »

Les abonnements partent du 1er ou du 16 de chaque mois.

L'Édition des « LOIS ET DÉCRETS » comprend : 1° les textes des lois, décrets, arrêtés, décisions, instructions et circulaires ; 2° les avis, communications, informations et annonces.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION VICHY (ALLIER) | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 1 FR. 50

SOMMAIRE

LOIS

N° 3586. *Loi* du 23 août 1941 relative à la communication des renseignements recueillis par le comité d'organisation de l'industrie cinématographique (p. 4389).

N° 4029. *Loi* du 21 septembre 1941 relative à la limite d'âge des médecins attachés aux hôpitaux psychiatriques privés faisant fonctions d'hôpitaux psychiatriques publics (p. 4390).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Liste, par obédience, des dignitaires (hauts gradés et officiers de loges) de la franc-maçonnerie (*suite*) (p. 4390).

Ministère de l'intérieur.

Arrêté nommant un chargé de mission (cabinet du ministre) (p. 4393).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté portant application de la loi du 17 juillet 1919 (rectificatif) (p. 4393).

Secrétariat d'Etat à la guerre.

N° 4075. *Décret* du 21 septembre 1941 portant promotions et nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur (p. 4393).

Arrêté du 1er septembre 1941 fixant le montant des vacations horaires qui peuvent être accordées aux volontaires et requis de la défense passive (p. 4394).

(2 f.)

Arrêté du 26 septembre 1941 portant retrait de fonctions (p. 4394).

Arrêtés portant démissions d'office (artillerie, gendarmerie, service de santé et justice militaire) (p. 4397).

Secrétariat d'Etat à l'aviation.

N° 4171. *Décret* du 29 septembre 1941 portant nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur (p. 4397).

N° 4175. *Décret* et *arrêté* des 23 et 29 septembre 1941 portant concession de la médaille militaire (p. 4398).

Secrétariat d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse.

Arrêté du 8 octobre 1941 relatif à la suppléance du directeur et du directeur adjoint du travail des jeunes et de l'enseignement technique (p. 4399).

Arrêté portant démission d'office (école professionnelle de Saint-Etienne) (p. 4399).

Liste complémentaire des élèves diplômés (école professionnelle de Nantes) (p. 4399).

Secrétariat d'Etat à la famille et à la santé.

Arrêtés portant affectation et retrait de fonctions (inspection de la santé, inspection de l'assistance) (p. 4399).

Secrétariat d'Etat au ravitaillement.

N° 4144. *Décret* du 29 septembre 1941 portant création d'un comité d'organisation des industries des produits amylacés et de leurs dérivés (p. 4399).

Décret fixant le prix et les modalités de payement et de stockage du blé tendre algérien pour la campagne 1941-1942 et établissant une cotisation statistique sur les céréales secondaires livrées en Algérie aux organismes stockeurs (rectificatif) (p. 4400).

Arrêté fixant le prix des légumes nouveaux (rectificatif) (p. 4401).

Arrêté désignant un régisseur de recettes (p. 4401).

Secrétariat d'Etat à la production industrielle.

Décret créant un comité d'organisation des carburants synthétiques (rectificatif) (p. 4401).

Arrêté portant nomination d'un administrateur provisoire (p. 4401).

Arrêté portant promotion (administration centrale) (p. 4401).

Arrêté portant nomination (comité technique de la production industrielle) (p. 4401).

Arrêté portant nomination (service des mines) (p. 4401).

Arrêté relevant de fonctions des ouvriers (rectificatif) (p. 4401).

Secrétariat d'Etat au travail.

Arrêté du 26 septembre 1941 rendant obligatoires certaines dispositions de la convention collective intéressant le commerce de nouveauté de la ville de Toulon (p. 4401).

Secrétariat d'Etat aux communications.

Arrêté portant démission d'office et affectation (ponts et chaussées) (p. 4401).

Secrétariat d'Etat aux colonies.

N° 4145. *Décret* du 26 septembre 1941 fixant le régime de la solde des militaires non officiers de la gendarmerie en service aux colonies (p. 4402).

Arrêté du 26 septembre 1941 relatif aux conditions d'attribution et aux tarifs de l'indemnité spéciale aux militaires non officiers de la gendarmerie (p. 4403).

Arrêtés rapportant les dispositions de précédents arrêtés, portant titularisations, nominations et rappels d'ancienneté (personnel colonial) (p. 4403).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE ET DES FINANCES

Sociétés étrangères: Avis d'agrément de représentants responsables (p. 4404).

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Décision A. 10 du répartiteur chef de la section « fontes, fers et aciers » (rectificatif) (p. 4404).

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX COMMUNICATIONS

Tarifs de transport présentés à l'homologation par les chemins de fer d'intérêt général (pagination spéciale, p. 369 *a* à 375 *a*).

LOIS

N° 4029. — LOI du 21 septembre 1941 relative à la limite d'âge des médecins attachés aux hôpitaux psychiatriques privés faisant fonctions d'hôpitaux psychiatriques publics.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons:

Art. 1er. — Les médecins attachés aux hôpitaux psychiatriques privés faisant fonctions d'hôpitaux psychiatriques publics ne pourront en aucun cas être maintenus en fonctions au delà de l'âge de soixante-cinq ans.

Art. 2. — Les présentes dispositions ne sont pas applicables aux médecins des hôpitaux psychiatriques qui sont et demeurent régis par les dispositions de leur statut.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 21 septembre 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le secrétaire d'Etat à la famille et à la santé,
SERGE HUARD.

N° 3586. — LOI du 23 août 1941 relative à la communication des renseignements recueillis par le comité d'organisation de l'industrie cinématographique.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons.

Art. 1er. — Le directeur responsable du comité d'organisation de l'industrie cinématographique et ses collaborateurs sont autorisés à communiquer:

1° Aux distributeurs de films, tous renseignements recueillis auprès des exploitants de salles de spectacles cinématographiques et concernant les recettes des séances où sont projetés les films dont ils assurent la distribution;

2° Aux producteurs de films attributaires ou délégataires de recettes, tous renseignements recueillis auprès des exploitants de salles de spectacles cinématographiques, des distributeurs ou des exportateurs de films, et concernant les recettes et produits quelconques de l'exploitation des films sur lesquels ils ont des droits.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 23 août 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

L'amiral de la flotte, ministre vice-président du conseil,
A. DARLAN.

Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice,
JOSEPH BARTHÉLEMY.

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Liste, par obédience, des dignitaires (hauts gradés et officiers de loges) de la franc-maçonnerie.

Les présentes listes ont été établies d'après les premiers relevés des tableaux de 1920 à 1940; elles portent mention des adresses, fonctions et professions indiquées sur les documents des loges au moment de l'inscription de l'intéressé.

Peuvent figurer, parmi ces listes, des membres des sociétés secrètes qui ont démissionné depuis leur inscription ou qui se trouvent décédés.

Les secrétariats d'Etat devront faire connaître à la présidence du conseil les fonctions actuelles occupées par les fonctionnaires dont les noms figurent sur ces listes.

5° *Grande loge nationale indépendante et régulière pour la France et les colonies françaises* (suite).

(La présente liste publie tous les noms, même étrangers, des dignitaires et officiers des loges établies en France en cette obédience française.)

Impey (George-Hastings), Londres, L. Builders of the Silent Cities, de Lille (steward 1936).

Isitt (Frederick-Hawes), assesseur, 18, rue Chauveau-Lagarde et 93, boulevard Haussmann, Paris, L. Derby, de Paris (vén. 1936), L. Fidelity, de Paris (direct. cérém. 1934).

Isitt (Sydney-Clivebroock-Roberts), assesseur, 93, boulevard Haussmann, Paris, L. Derby, de Paris (1er surv. 1936), délégué à la Grande Loge en 1936.

Iversen (R.-A.), sous-directeur, 5, avenue Lemaire, Malo-les-Bains (Nord), L. Jean Bart, de Dunkerque (assistant direction des cérémonies 1934), délégué à la Grande Loge en 1933.

Jackson (James), agent commercial, 15, rue du Château, Neuilly-sur-Seine, L. Confiance, de Neuilly-sur-Seine (1er surv. 1935), L. Semper Fidelis (trésorier 1934), délégué à la Grande Loge en 1933.

Jacob (George-Friedrich), employé à la mission pour le cimetière des marins anglais, place Alfred-Petit, Dunkerque, « Dunkerque War Memorial Seaman Institute », L. Jean Bart, de Dunkerque (vén. 1933-1934).

James (Amos), jardinier, 38, rue de l'Ancien-Rivage, Boulogne-sur-Mer, L. Godefroi de Bouillon, de Boulogne-sur-Mer (direct. cérém. 1937).

Janssens (Louis-François), employé transports routiers, 3, rue du Lieu-de-Santé et 7, avenue Pasteur, à Rouen, L. L'Amitié normande, de Rouen (passé maître 1935), délégué à la Grande Loge en 1933.

Jarvis (H.), employé à la commission des cimetières militaires de l'empire britannique, chapelle d'Armentières, 21, route Nationale, L. L'Entente, de Lille (2e surv. 1933).

Jeanmonod (Edouard), 9, rue de Châteaubriand, Paris (8e), L. Britannic, de Paris (steward 1937).

Jefferson (M.), ingénieur à Rouen, L. Jeanne d'Arc, de Rouen (couvreur 1931).

Jenkins (William), mécanicien, 13, place de la Gare, Arras, et 116, rue Saint-Quentin, Arras, L. Builders of the Silent Cities, de Lille (2e surveillant 1934).

Jenner (Frederick-T.), rue du Hamel, Villers-Bretonneux, L. Builders of the Silent Cities, de Lille (steward 1924).

Jennings (J.), 1, avenue Condé, Chantilly (Oise), L. Alexandra, de Maisons-Laffitte (aumônier 1936), L. Acacia, de Chantilly (2e surveillant 1931), délégué suppléant à la Grande Loge en 1931.

Jermine (W.-D.), 12, rue Hippolyte-Lebas, Paris (9e), L. Unity, d'Asnières (2e surveillant 1937), Saint-Claudius, de Paris (maître des banquets 1937), Commémoration, de Paris (trésorier 1938).

Job (Arthur-Lawrence), employé de commerce, 38 *bis*, rue de Rivoli, Paris, L. Fidelity, de Paris (vén. 1933), délégué à la Grande Loge en 1932.

Johnson (Sidney), directeur technique, 45, rue Chabrol, la Courneuve (Seine), et 66, rue Michel-Ange, Paris (16e), L. Phœnix, de Paris (steward 1936), L. Alexandra (steward 1936).

Johnson (S.-C.), 17, avenue Lorraine, Garches (Seine-et-Oise), L. Georgian, de Paris (direct. cérém. 1937).

Jollois (G.-L.), 21 ou 29, rue des Blancs-Manteaux, Paris, L. Saint-Claudius, de Paris (orateur 1932), L. Persévérance, de Paris (vén. 1938) (grand maître en 1933 et 1935).

Jones (S.-Charles), L. Alexandra, de Maisons-Laffitte (vén. 1927).

Jones (Charles), 12, rue des Côtes, Maisons-Laffitte, L. Britannic, de Paris (1er surveillant 1924).

Jonsson (Maurice-P.), 3, rue des Pyramides, Paris (1er), et 11, place A.-Cheriaux, Paris, L. Le Centre des Amis, de Paris (élémosinaire 1935), L. Persévérance, de Paris (vén. 1936).

Juste (J.), L. Burdigala, de Bordeaux (élémosinaire 1935).

Kay (C.-H.), L. Unity, d'Asnières (aumônier 1931).

Keeny (G.-B.), ingénieur, Société anonyme des raffineries Port-Jérôme, L. The Haven, du Havre (steward 1932).

Kendall-Taylor, L. L'Amitié normande, de Rouen (huileur 1936).

Kennedy (F.-K.), L. Libération, de Bordeaux (1er expert 1936).

Kimmins (William), L. Phœnix, de Paris (2e surveillant 1936).

Kingwell (W.-B.), 17, rue Mozart, le Havre, L. The Haven, du Havre (couvreur 1935).

Kintoff (E.-J.), L. Alexandra, de Maisons-Laffitte (organiste 1933).

Kirkby (William), L. Acacia, de Chantilly (vén. 1931).

Knights (William), directeur, Pont-du-Leu, Calais, L. Outre-Manche, de Calais (1er surveillant 1935), délégué à la Grande Loge en 1935.

Krzyzanowski (R.-V.), 6, rue Anatole-France, Chatou (Seine-et-Oise), L. Unity, d'Asnières (1er surveillant 1937).

Kueny (L.-F.-A.), 36, rue du Dragon, Paris (6e), et 73, rue du Roule, Paris, L. Le Centre des Amis, de Paris (maître des banquets 1935).

Laboureau (Maurice - H.), administrateur, L. Persévérance, de Paris (vén. maître 31), L. Amitié normande (vén. maître 1937), L. Amitié normande (1er surv. 1936).

Laghlan (G.-F.), 82, avenue des Champs-Elysées (secr. adjoint).

Lamb (C.-H.), interprète, L. Georgian, de Paris (stew. 1937).

Lando (E.), M/banquet.

Lane (F.-H.-I.), employé de banque, 40, rue Héricart, Paris (15e), L. Fidelity, de Paris (vénérable 1932) (trés. 1934).

Lane (Walter-B.), 215, boulevard de la République, la Madeleine-Lille (Nord) (1er surv. 1933), L. L'Entente.

Lane (Bernard-J.), L. Saint-Claudius, de Paris (vénérable 1934) (secr. adj. 1937), L. Phœnix, de Paris (directeur cérémonies, 1936), L. Quo Vadis, de Paris (directeur cér. adj. 1931).

Lane (B.-T.), chapelain, directeur des cérémonies.

Lang (Ossian), L. grand historien de la G. L. de New-York, de New-York (mem. corresp. 1932), L. Saint-Claudius (21-7-10-32).

Langley (F.-J.-W.), 5, rue Fresnet, Paris, L. Fidelity, de Paris (2e surv. 1934).

Laferrade (A.-L.-J.), 94, rue de Longchamp, Paris, L. Georgian, de Paris (steward 1937).

Lanchian (J.-A.), L. Centre des Amis, de Paris, Saint-Claudius, de Paris (fondateur 1925).

Lavinal (L.-J.), instituteur, 22, rue de Chalet, à Caudéran (Gironde), L. Burdigala, de Bordeaux (secrétaire 1935).

Lewlyn, 1er surveillant.

Leplus (R.), L. Phœnix, de Paris (organiste 1936).

Leva (Charles), propriétaire d'hôtel, grand hôtel de la Plage, à Malo-les-Bains (Nord), L. Jean Bart, de Dunkerque (aumônier 1934).

Leveilley (A.), 1, rue du Débarcadère (trésorier).

Light (George-Edward), employé au consulat de Grande-Bretagne, 66 *bis*, rue Saint-Didier, à Paris, Hurle-Vent, Gros-rouvre (Seine-et-Oise), L. Britannic, de Paris (secrétaire 1925).

Lloyd (S.-G.), L. Outre-Manche, de Calais (vén. 1927).

Lord (T.), organiste.

Lowry (T.-M.), couvreur.

Luccioni (M.-H.), L. Burdigala, de Bordeaux (couvreur 1935).

Luckly (Aven-John-Clifford), villa L'Aurore, 102, avenue Foch, à Saint-Cloud, L. Stability, de Paris (vénérable 1936) (secr. adj. 1940).

Lumaye (W.-J.), L. Semper Fidelis, de Neuilly-sur-Seine (fondateur 1934).

Lumsden (Frédérick), horticulteur à Péronne (Somme), rue Félix-Faure, Albert (Somme), L. Builders of the Silent Cities, de Lille (chapelain 1934).

Luntley (J.-C.), 18-22, avenue des Aubépines, à Colombes (Seine) (aumônier).

Mac Arthur (Robert - Blair), chef de bureau, Rouen, 69, rue Verte, L. Jeanne d'Arc, n° 5, de Rouen (secrétaire 1935), L. Amitié normande, de Rouen (vén. maître 1936).

Mac Dermot (D.), L. Semper Fidelis, de Neuilly-sur-Seine (fond. 26-17-11-34), chapitre 9 (1928) (stew.).

Mac Donald (A.), 6, villa Coliet (servant).

Macey (Ch.-Th.), comptable, 73, rue de Vaugirard, à Paris, L. Fidelity, de Paris (chapelain 1934), L. Acacia, de Chantilly (trésorier 1931).

Mac Farlane (Andrew), 19, rue de l'Abattoir, à Ypres (Belgique), L. Builders of the Silent Cities, de Lille (chapelain 1936).

Mac Geachie (James), L. Jeanne d'Arc, de Rouen (maître des banquets), L. Amitié normande, de Rouen.

Mackay (G.-W.), 8, rue du Tintoret, à Asnières, L. Le Centre des Amis, de Paris (surveillant 1935).

Mackenzie (Georges), 3, rue Jean-Jaurès, Bois-Colombes (Seine), L. Britannic, de Paris (2e surv. 1937), Saint-Claudius, de Paris (biblioth. archives 1935).

Mackinnon (Walter), architecte, 9, rue Chanzy, à Arras, L. Builders of the Silent Cities, de Lille (chapelain 1930).

Mackirdy (R.-S.), servant.

Mac Lean (Harfer), 1, rue des Trois-Champtiers, Chaville (Seine-et-Oise), L. Commémoration, de Paris (secrétaire 1938), L. Saint-Georges, de Paris (steward 1930).

Mac Nab (R.-C.), L. Georgian, de Paris (trés. adj. 1935).

Mac Pherson (A.), 22, rue de Balzac, à Asnières (Seine), L. Semper Fidelis, de Neuilly-sur-Seine (aumônier 1937).

Macrae (E.), consulat de Grande-Bretagne, Zagreb, L. Jean Bart, de Dunkerque (secrétaire adjoint 1934).

Maguire (Thomas-B.), 4, avenue Kléber, à Malo-les-Bains (Nord), L. Jean Bart, de Dunkerque (couvreur 1930).

Malard (A.), 11, rue Vézelay, à Paris, L. Persévérance, de Paris (couvreur 1936).

Malia (R.), L. Stability, de Paris (2e expert 1939).

Mailiar (R.), 31, rue Condorcet, à Paris (couvreur).

Mamlock (H.-C.), 20, rue Lesueur, à Paris, L. Saint-Claudius, de Paris (orateur 1936), L. Phœnix, de Paris (aum. 1936).

Manby (W.-H.), L. Alexandra, de Maisons-Laffitte (steward 1936).

Mansell (John-Edward), 19, rue des Religieuses-Anglaises, à Boulogne-sur-Mer, L. Godefroi de Bouillon, de Boulogne-sur-Mer (stew. 37).

Margry (C.-I.), 12, rue Sergent-Maginot, à Paris, L. Georgian, de Paris (steward 1935).

Markham (Claude-Eric), 9, rue Sablière, à Courbevoie (Seine), L. Britannic, de Paris (vén. sortant 1937), L. Saint-Claudius, de Paris (secrétaire 1937).

Martin (V.-F.), 6, square Albony, à Paris (16e), L. Saint-Georges, de Paris (2e surveillant 1931).

Martin (W.-H.), représentant, 31, rue Danton, à Levallois, L. Semper Fidelis, de Neuilly-sur-Seine (secr. 1937).

Massiou (F.-M.), employé de bureau, 49, avenue de la Grande-Armée, à Paris (16e), L. Le Centre des Amis de Paris (vén. 1935).

Mather (A.-D.), directeur de travaux, 38, rue d'Armilly, à Caudéran (Gironde), L. Libération, de Bordeaux (directeur des cérémonies 1936), L. Burdigala, de Bordeaux (maître des cérémonies 1931).

Mather (H.), L. Alexandra, de Maisons-Laffitte (steward 1936).

Mathet, L. Le Centre des Amis, de Paris (secrétaire 1922).

Mathet (A.-F.-Louis), 16, rue Milton, à Paris, L. Britannic, de Paris (2e expert 1920).

Matthews (A.-G.), interprète à Calais, L. Outre-Manche, de Calais (couvreur 1935).

Matthews (G.-T.), L. Unity, d'Asnières (secrétaire adjoint 1937).

Maurion (Alex-Pierre), Paris, L. Persévérance, de Paris (1er expert 1936), L. Amitié normande, de Rouen.

May (Percival-Philippe), employé à la commission des cimetières militaires de l'empire britannique, Ypres (Belgique), 14, rue des Riches-Claires, L. L'Entente, de Lille (chap. 1933).

Mayor (J.-A.), 10, rue de Flandre, à Malo-les-Bains (Nord), L. Jean-Bart, de Dunkerque (2e expert 1934).

Mayjs, servant.

Mesrob (L.-P.), 39, rue du 22-Septembre, à Courbevoie (Seine), L. Confiance, de Neuilly-sur-Seine (secr. adj. 1934-35).

Messac-Seligmann (P.-G.), Burdigala, de Bordeaux (orateur 1935).

Middleton (Thomas-Percy), 19, rue de Turin, à Paris, L. Britannic, de Paris (2e expert 1922).

Milcent (R.), échantillonneur, le Havre, L. Amitié normande, de Rouen (2e expert 1934).

Miles (A.-C.), 27, rue des Charmes, le Vésinet (Seine-et-Oise), L. Unity, d'Asnières (trésorier 1933).

Millar (Allass - Scott - Joseph), architecte, 38, Western Elne, avenue Reading (Berkoh) (Angleterre), L. Builders of the Silent Cities, de Lille (vén. sortant 1930).

Miller (H.), 8, villa d'Orléans, à Neuilly-sur-Seine (secrétaire).

Mining (A.-E.), interprète, 22, rue des Thermes, Calais, L. Outre-Manche, de Calais (directeur des cérémonies adjoint 1930).

Mitchell (F.-P.), vénérable.

Mitchelson (F.), servant.

Molyneux (F.-Reval), mission des cimetières militaires, Marius, Dunkerque, L. Jean Bart, de Dunkerque (chapelain 1934).

Monk (Cecil-Isaak), représentant, 6, rue Monsigny, à Paris, L. Britannic (directeur des cérémonies adjoint 1936) (vén. 1939).

Monod (Gustave-Jean), médecin, 3, rue Bassano, à Paris, L. Confiance, de Neuilly-sur-Seine (vénérable 1932).

Red Moore (P.), L. Semper Fidelis, de Neuilly-sur-Seine (fondateur).

Moorhouse (H.-S.), Angleterre, L. Britannic, de Paris (trés. adj. 1925).

Morin (A.), tailleur, 12, rue Thiers, Boulogne-sur-Mer, L. Heureuse Alliance, de Boulogne-sur-Mer, L. Principal Grand Lodge (pro grand orateur 1923).

Morisa (J.), L. Saint-George's, de Paris (1er surveillant 1931).

Mort (John), ingénieur, 5, rue du Bois-de-Boulogne, à Neuilly-sur-Seine, L. Semper Fidelis, de Neuilly-sur-Seine (vén. sortant 1930).

Morton (T.-J.), servant.

Muleau (A.), Saint-George's, de Paris (steward 1931).

Muhlig (F.), L. Grande Loge (Gd St Dr. direct. cér.).

Mulhig (Edouard), chef de service banque, 8, rue Saint-Florentin, à Paris, L. Confiance, de Neuilly-sur-Seine (vén. sortant 1936).

Munton (R.), 108, boulevard Jourdan, à Paris (servant).

Murphy (A.-E.), vice-consul de Grande-Bretagne, 150, rue Camille-Godard, à Bordeaux, L. Libération, de Bordeaux (secrétaire 1937) (vénérable 1934).

Murrell (H.-E.), 8, rue Jean-Louis-Forain, à Paris, 6, rue Herréra, à Paris, L. Fidelity, de Paris (2e expert 33).

Naylor (Thomas), 147, rue Saint-Gilles, à Abbeville, L. Godefroi de Bouillon, de Boulogne-sur-Mer (couvreur 1934).

Neill (G.-J.), vice-consul à Rouen, L. Jeanne-d'Arc, de Rouen (2e surveillant 1931).

Neilson (Gilbert - Wilfred), secrétaire, 5, rue Georges-Delaveuve, à Paris (7e), L. Semper Fidelis, de Neuilly-sur-Seine (steward 1937).

Neithercott (H.), L. Britannic, de Paris (steward 1929), Loge d'Instruction (Britannic 9), de Paris (2e exp. 1925, 1er exp. 1e 1925, 1er exp. 1925).

Newbold (W.-E.), 26, rue Sainte-Beuve, à Boulogne-sur-Mer, L. Godefroi de Bouillon, de Boulogne-sur-Mer (vén. sortant 1937).

Neighbour (Edmund-Harold), The Hippodrome Southend On Sea, L. Britannic, de Paris (directeur des cérémonies adjoint 1921) (vénérable 1918).

Niblett (W.-A.), 14, rue des Virs-les-Côteaux, à Saint-Cloud (Seine-et-Oise), L. Semper Fidelis, de Neuilly-sur-Seine (steward 1935).

Niebergall (A.), 7, place Vendôme, à Paris, L. Commémoration, de Paris (2e surveillant 1938).

Nicholson (M.-D.) (servant).

Nightingale (J.-T.) (servant).

Norfolk Dane, L. Saint-Claudius (fondateur 1925), grand secrétaire.

North (Charles-Henry), directeur de filature, 23, boulevard de la République, à Flers-Breucq-Croix (Nord), L. L'Entente (vén. maître 1930), L. Les Vénérables Maîtres du Nord de la France, de Calais (1er expert 1933).

Nowosielsky (F.-M.), 5, rue du Faubourg-Saint-Martin, à Paris (10e), L. Persévérance, de Paris (trésorier 1936).

Ohlson (J.), L. Phœnix, de Paris (couvreur 1933).

Ohlson (A.-M.), 13, rue du 22-Septembre, Courbevoie, L. Semper Fidelis, de Neuilly-sur-Seine (steward 1933).

Oldham (Arthur-John), fabricant de dentelles, 6, rue Antoine-Bernard, Calais, et 22, rue d'Orléans, L. Outre-Manche, de Calais (vén. 1935), L. Les Vénérables Maîtres du Nord de la France, de Calais (chapelain 1933).

Oliver (C.-R.), L. Quo Vadis, de Paris (secrétary 1933).

Oliver (P.-W.), L. Georgian, de Paris (aumônier 1935).

Olsen (T.-F.), marchand de vin, cours Médoc, Berdeaux, et 15, rue Laseppe, Bordeaux, L. Libération, de Bordeaux (secrétaire adjoint 1936), Burdigala, de Bordeaux (1er expert 1935).

Onslow (R.-F.), 2, rue Nadine, Ermont (Seine-et-Oise) (servant de loge).

O'Shaea (J.-A.), servant de loge.
Owens (Edward-Stanley), comptable, fondé de pouvoir, 10, avenue du Roi-Albert, le Havre, et 10, boulevard Foch, et 2, rue Charles-Lesueur, à Sainte-Adresse, L. The Haven, du Havre (vén. 1935).
Owens (B.-E.-N.), vénérable de loge.
Oxley (R.-W.-N.), directeur, 46, rue Bayen, Paris (17e), et 69, boulevard Bineau, Neuilly-sur-Seine, L. Semper Fidelis, de Neuilly-sur-Seine (2e expert 1935).
Pargeter (T.-H.), trésorier de loge.
Parker (B.-W.), Fidelity, de Paris (2e expert 1934).
Parker (Tom), ingénieur, 1, rue du Maréchal-Joffre, Malo-les-Bains (Nord), L. Les Vénérables Maîtres du Nord de la France, de Calais (direct. des cérémonies 1931), L. Jean Bart, de Dunkerque (2e expert 1934).
Parker (H.-G.), 206, rue Lafayette, Paris, L. Unity, d'Asnières (1er surveillant 1931).
Parker (A.-T.), 24, boulevard des Capucines, Paris, L. Quo Vadis, de Paris (1er expert 1933).
Parker (H.), L. Britannic, de Paris (2e expert 1929).
Parker (John-Scott), horticulteur chef, place de la Gare, Arras, 32, chemin de Saint-Quentin, Arras, L. Builders of the Silent Cities, de Lille (vén. 1933).
Parker (A.), 28, rue Humblot, Colombes (vénérable de loge).
Parsons (W.-W.), L. Phœnix, de Paris (chapelain 1936), L. Saint-Claudius, de Paris (1er expert 1937).
Patrick (P.-W.), 33, rue Cosacry, Paris (6e) (servant de loge).
Pay (Frédérick-William), 8, rue Madiraa, Courbevoie (Seine), L. Britannic, de Paris (secrétaire adjoint 1935).
Peacock (T.), servant de loge.
Pearce (Charles-Richard-Tyrvel), commerçant, 38, rue Rochechouart, Paris (9e), et 21, boulevard Belessert, Paris (16e), L. Georgian, de Paris (vénérable 1930).
Penrith (W.-H.), Marcq-en-Barœuil (Nord) (chapelain de loge).
Penso (R.), L. Georgian, de Paris (1er expert 1934).
Perry (A.-V.), L. Semper Fidelis, de Neuilly-sur-Seine (fondateur 1934).
Perry (J.-A.), L. Semper Fidelis, de Neuilly-sur-Seine (fondateur 1934).
Perry (F.), L. Semper Fidelis, de Neuilly-sur-Seine, fondateur 1934.
Perry (William), 16, avenue de Neuilly, Neuilly-sur-Seine, L. Confiance, de Neuilly-sur-Seine (directeur de cérémonies 1936).
Perry (A.-N.), L. Libération, de Bordeaux (tuileur 1936).
Perry (N.), 26 *bis*, route de Versailles, le Pecq (Seine-et-Oise), L. Commémoration, de Paris (couvreur 1937).
Perry (G.-N.-H.), directeur, 146, avenue de Neuilly, Neuilly-sur-Seine, et 203, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine, L. Semper Fidelis, de Neuilly-sur-Seine (couvreur 1930), et Confiance, de Neuilly-sur-Seine (2e surveillant 1936).
Perry (W.-G.), ingénieur, 146, avenue de Neuilly, Neuilly-sur-Seine, et 26 *bis*, route de Versailles, le Pecq (Seine-et-Oise), L. Semper Fidelis, de Neuilly-sur-Seine (vénérable 1926), L. Commémoration, de Paris (aumônier 1934).
Pert (C.-H.), 52, avenue des Champs-Elysées, Paris, L. Phœnix, de Paris (1er surveillant 1936).
Pestell (W.-C.), 37, route Laborde, le Vésinet (Seine-et-Oise), L. Alexandre, de Maisons-Laffitte (directeur des cérémonies 1936).
Pestell (Walter-Carliste), 11, rue Johnson, Maisons-Laffitte, et 60, rue Saint-Nicolas, Maisons-Laffitte, L. Britannic, de Paris (vénérable 1928).
Peters (Louis-Michel), 3, rue Léopold-Robert, Paris, L. Britannic, de Paris (steward 1923).
Phethean (Harold-Guy), directeur, 17, avenue Clodoard-les-Côteaux, Saint-Cloud (Seine-et-Oise), L. Semper Fidelis, de Neuilly-sur-Seine (organiste 1937).
Pichon (Emile), cafetier, 296, route de Dieppe, à Déville-lès-Rouen, L. L'Amitié normande, de Rouen (1er maître des banquets 1936).
Piper (Albert-Edgard), jardinier, 12, rue des Limiers, Cambrai (Nord), et 55, rue des Chiens, Ypres (Belgique) 1934 L. Builders of the Silent Cities, de Lille (1er expert 1936).
Pitman (Réginald-Harold), employé, rue du Comm.-Dumetz, Arras, L. Builders of the Silent Cities, de Lille (2e expert 1932).
Plowman (Paul), employé de banque, 68, avenue de Saint-Germain, à Maisons-Laffitte, et 43, boulevard des Capucines, Paris, L. Alexandra, de Maisons-Laffitte (vén. maître 1933).
Pomeroy (Arthur-W.), 39, chaussée de Dixmude, Ypres (Belgique), L. Builders of the Silent Cities, de Lille (steward 1934 et 2e expert 1936).
Preston (H. G.), L. Libération, de Bordeaux (vén. 1920).
Prevost (G), L. Stability, de Paris (steward 1940).
Prior (P.-J.), 45, rue de Maubeuge, Paris (vénérable de loge).
Prill (G.-M.), servant de loge.
Prynn (William-T.), jardinier, rue Goude, Loos-en-Gohelle (Pas-de-Calais), L. Builders of the Silent Cities, de Lille (1er surveillant 1936).
Purser (William-John), fondé de pouvoir, 30, boulevard François-Ier, le Havre, 3, place Carnot, le Havre, et 1 *bis*, rue J.-Morian, le Havre, L. The Haven, du Havre (vénérable 1929).
Ralph (F.-E.), 82, rue Monge, à Paris, L. Commémoration, de Paris (steward 1936).
Ramplon (Albert), 240, rue de Normandie, au Havre, L. The Haven, du Havre (steward 1935).
Rasch (Even-Ibsen), vice-consul du Danemark, agent d'assurances, 7 *bis*, quai du Havre, Rouen, L. Amitié normande, de Rouen (vén. maître), L. Jeanne d'Arc, de Rouen (secr. 1931-33).
Raulot-Lapointe (Gaston-Hippolyte-Paul), médecin, 17, rue Quentin-Bauchart, et 6, rue H.-Bertier, à Neuilly, L. Confiance, de Neuilly-sur-Seine (vénérable 1933).
Rawbinson (Herbert-E.), L. Jean Bart, de Dunkerque (steward 1930).
Read (J.-W.-F.), L. Commémoration, de Paris (steward 1938).
Read (Gardon), directeur, Sainte-Adresse, 13, avenue Désiré-Dehors, L. The Haven, le Havre (vén. 1933).
Readman (N.), 36, rue Michel-Ange, à Paris (16e), L. Semper Fidelis, de Neuilly-sur-Seine (organiste 1935).
Reddich (C.), L. Saint-Claudius, de Paris (2e expert 1932).
Redding (Claude), 50, boulevard Michel-Brezin, Garches (Seine-et-Oise), 12, avenue Pereire, à Asnières, 9, rue de la Sablière, à Courbevoie (Seine), L. Britannic, de Paris (vénérable 1932), Loge d'instruction (Britannic 9), de Paris (vénérable sortant 1925), L. Saint-Claudius, de Paris (trés. 1937).
Redding (Frank), L. Britannic, de Paris (vénérable sortant 1918).
Rennie (Robert), inspecteur des Lloyds, 4, rue Lafayette, à Bordeaux, L. Libération, de Bordeaux (vén. 1932).
Rennie (Robert-P.), agent d'assurances, 33, rue Gambetta, à Malo-les-Bains, L. Jean Bart, de Dunkerque (2e surveillant 1930).
Renou (J.-F.), voyageur de commerce, 2, rue Tenasson, à Bordeaux, L. Burdigala, de Bordeaux (vénérable 1926).
Reweliotty (Léonidas), ambassade de l'U. R. S. S., rue de Grenelle, à Paris (1922), villa La Source, 8, avenue Isabelle, Fontenay-aux-Roses (Seine), L. Britannic, de Paris (2e adjoint).
Reynolds (Herbert), commerçant, 55, avenue Tivoli, le Bouscat (Gironde), L. Libération, de Bordeaux (vénérable 1923).
Richards (C.-A.), L. Libération, de Bordeaux (vén. 1928).
Richardson (F.-P.), 24, boulevard des Capucines, à Paris, L. Quo Vadis, de Paris (1er surveillant 1933).
Ribaucourt (de) (A.), organiste.
Rigngowd (F.), organiste.
Rimbod (M.), limonadier, Rouen, L. Amitié normande, de Rouen (élémosinaire 1931).
Rinrintoff (E.-G.), organiste.
Rivière (E.-J.-W.), L. Burdigala, de Bordeaux (2e expert 1935).
Ringwood (F.), L. Alexandra, de Maisons-Laffitte (couvreur 1936).
Roberts (A.-H.), 72, rue des Moines, à Paris, 37, rue de la Sablière, à Courbevoie, L. Fidelity, de Paris (2e surv. 1934).
Roberts (J.-W.), L. Alexandra, de Maisons-Laffitte (1er diacre 36).
Roberts, L. Semper Fidelis, de Neuilly-sur-Seine (stew. 1934-35).
Robinson (Ernest-Christophe), ingénieur, 32, rue du Chillou, au Havre, L. The Haven, du Havre (vénérable en 1932).
Russell (F.-S.), servant.
Ruhlmann (A.-A.), 1er expert.
Robinson (Walter-Hollander), banquier, 43, boulevard des Capucines, Paris, 44, rue Saint-Placide, Paris, L. Stability, de Paris (vénérable 1935).
Robinson (E.-R.), 9, allée de Villars, le Raincy, L. Georgian, de Paris (direct. cér. adj. 1937), L. Saint-Claudius, de Paris (1er expert 1934).
Robinson (F.-H.-W.), L. Georgian, de Paris, L. Saint-Claudius, de Paris (fondateur 1923).
Roper (Alfred), 23, rue de Remusat, à Paris, L. Britannic, de Paris (vénérable 1920).
Rootham (E.-G.), 29, rue de la Paix, Colombes, L. Quo Vadis, de Paris (couvreur 1933).
Rouvin (Georges-Jean-Louis), ingénieur, 27, rue des Acacias, à Paris, L. Confiance, de Neuilly-sur-Seine (vénérable 1934).
Rowley (Daniel-P.), tailleur, 8, rue Cambon, à Paris, L. Alexandra, de Maisons-Laffitte (vénérable 1926), Loge d'instruction (Britannic) (directeur cérémonies 1925).
Rowley (Daniel), 5, rue Eugène-Beausaucor, à Bois-Colombes, 8, rue Cambon, à Paris, L. Britannic, de Paris (vénérable en 1925).
Runnalls (W.-J.-P.), L. Godefroi de Bouillon, de Boulogne-sur-Mer (steward 1937).
Rutherford (C.), 66, rue Gay-Lussac, à Paris, L. Unity, d'Asnières (aumônier 1937).
Rustemian (V.), L. Confiance, de Neuilly-sur-Seine (1er sur. 1936).
Robson (D.), secrétaire adjoint.
Sabley, Grand Lt DR./21-1.
Salmon (John-Edgar), administrateur de sociétés, 133, boulevard Jean-Jaurès, à Clichy, L. Phœnix, de Paris (steward 1937).
Salmon (J.-W.), steward de paquebot, 280, Cheriton Road, Folkeston, Angleterre, L. Outre-Manche, Calais (vénérable 1922).
Salmont (J.-E.), 22, rue Dugnart, à Asnières (Seine) (organiste).
Salter (George-Samuel), comptable, 21, rue Louis-Blanc, à la Garenne-Colombes, L. Fidelity, de Paris (vén. 1934), L. Stability, de Paris (vén. sort. 1940), L. Saint-Claudius, de Paris (2e expert 1936), L. Unity, d'Asnières (organiste 1933-1938).
Saracco (Henri-F.), 71, rue de Provence, à Paris, L. Britannic, de Paris (steward 1926), (Instruction Britannic) (2e exp. 1925).
Sargison (F.), 2e expert.
Saunders (A.), 2e expert.
Scales (J.-E.), L. Semper Fidelis, de Neuilly-sur-Seine (aum. 1934).
Sculthope (Harold-J.), agent maritime, 98, rue du Beau-Pandrau, Sainte-Adresse, L. The Haven, du Havre (1er surv. 1935).
Scanlen, Acacia, de Chantilly (1er surv. 1931).
Scarlett (C.-D.), G. direct. cérémonies.
Scarlett (John-Charles-Dameron), fondé de pouvoir à la banque Morgan et Ce, 14, place Vendôme, à Paris, 14, rue César-Frank, à Paris (15e), L. Fidelity, de Paris (vén. 1930), L. Derby, de Paris (directeur cérémonies 1936).
Scholefield (Stanley), commerçant, L. Britannic, de Paris (aum. 1929).
Schwenr (C.-E.), L. Unity, d'Asnières (steward 1937).
Scott (A.), directeur d'une compagnie maritime, villa Line, rue de Flandre, Malo-les-Bains (Nord), 6, rue du Bois, Rosendael (Nord), L. Les Vénérables Maîtres du Nord de la France, de Calais (2e expert 1932), L. Jean Bart, de Dunkerque (vénérable sortant 1930).
Scott (S.-D.-W.), secrétaire adjoint.
Scott (W.-J.), 5, rue des Sablons, Paris (16e), L. Georgian, de Paris (1er surv. 1937), L. Saint-Claudius, de Paris (couvreur 1932).
Searl (W.-H.), tuileur.
Sebright (G.), L. Georgian, de Paris (steward 1933).
Selley (F.), Angleterre, directeur des cérémonies.
Sharp (A.), L. Semper Fidelis, de Neuilly-sur-Seine (tuileur 1937).
Sharp (C.-E.), 14, rue Leveux, Calais, officier de loge.
Sharp (C.-E.), Calais, 12, rue de Lisbonne, L. Outre-Manche, de Calais (vénérable 1926), L. Les Vénérables Maîtres du Nord de la France (secrétaire 1933).

Sharp (Alfred-J.), transitaire en douanes, 59, quai des Chartrons, Bordeaux, 3, rue Henri-Pinel, le Bouscat (Gironde), L. Britannic, de Paris (vénérable 1923), L. Burdigala, de Bordeaux (1er surv. 1931).

Sharpe (H.-F.), L. Commémoration, de Paris (1er expert 1938).

Shaw (A.), employé d'agence maritime, 41, quai des Chartrons, à Bordeaux, 41, rue Heward-Dubreuille, L. Libération, de Bordeaux (vén. 1936).

Shaw (A.-J.), 42, rue de Rochechouart, Gd secrétaire.

Shaw (George-Macfadyen), agent maritime transitaire, Calais, 12, rue de Lisbonne, Thicket Road Amerley, Londres, L. Jean Bart, de Dunkerque (vénérable maître 1930).

Shaw (H.-J.), instruction (Britannic 9), de Paris (vén. 1925)

Shaw (Horace-James), 5, rue Daunou, à Paris, L. Britannic, de Paris (vénérable 1926).

Sheldon (F.), L. Unity, d'Asnières (steward 1937).

Shelton (W.), L. Saint-Georges, de Paris (couvreur 1931).

Sherlock (T.-E.), comptable, 21, rue Auber, Paris, 7, rue de la Redoute, à Saint-Cloud, L. Alexandra, de Maisons-Laffitte (vén. 1931). L. Fidelity (trés. 1930-1934).

Sherwood (R.-L.), 140, avenue Pierre, le Raincy (Seine), L. Georgian, de Paris (trés. adj. 1937), L. Commémoration (vénérable 1928).

Shields (F.-A.-W.), directeur, 9, quai George-V, le Havre, L. The Haven, le Havre (organiste 1932).

Shields (J.-A.), employé de banque, Barclays-Banks, Bordeaux, L. Libération, de Bordeaux (1er surv. 1933).

Shipman (Alfred-Richard), comptable, L. Alexandra, de Maisons-Laffitte (vén. m. sort. 1936).

Sicard (Jean), Burdigala, de Bordeaux (vén. sort. 1935).

Siddons (N.), 1er expert.

Siffre (F.), L. Confiance, de Neuilly-sur-Seine (maître des banquets 1936).

Simkins (Williams), villa Repos paisible, à Hemme (Belgique), L. Entente, de Lille (couvreur 1933).

Silwell (N.-S.-H.), L. Saint-Claudius, de Paris (vénérable 1925).

Skepper (E.-D.), 11 *bis*, avenue de Madrid, à Neuilly-sur-Seine, L. Derby, de Paris (1er sur. 1936).

Sklanney (H.), 53, rue Alfred-de-Musset, le Vésinet (Seine-et-Oise) (vén. sortant).

Slater (C.-H.), 22, place Vendôme, Paris (vén. sortant).

Sleator (A.), 3, avenue Paul-Delamare, Rueil (Seine-et-Oise), L. Britannic, de Paris (steward 1920).

Smith (Alfred), 132, rue Faidherbe, la Madeleine, Lille (Nord), L. Entente, de Lille (aum. 1933).

Smith (Alfred), ingénieur, 40, Bégaren, le Havre, L. The Haven, le Havre (2e expert 1935).

Smith (C.-D.), ingénieur civil, 5, rue des Châtaigniers, Pont-du-Leu, Calais, 25, rue de Suède, Calais, L. Outre-Manche, de Calais (vénérable en 1932), L. Les Vénérables Maîtres du Nord de la France (servant 1933).

Smith (E.-F.), 21, boulevard Delessert, Paris (16e) (servant).

Smith (William), Garrick Hôtel, Shafterbury avenue, Londres, L. Britannic, de Paris (stew. 1937).

Smith (W.-F.-L.), L. Quo Vadis, de Paris (steward 1933).

Smith (W.-H.-S.), L. Unity, d'Asnières (stew. 1937).

Smith (Thomas-Edward-Shellock), expert comptable, 7, rue de la Redoute, Saint-Cloud, 21, rue Auber, Paris, L. Alexandra, de Maisons-Laffitte (vén. maître 1931).

Smith (E.-S.), grand trésorier.

Souchere (T.-C.-F.), architecte, 6, rue du Général Henrion-Berthier, à Neuilly-sur-Seine, L. Le Centre des Amis, de Paris (orat. 1935), L. Confiance, de Neuilly-sur-Seine (vénérable sortant).

Soukink (I.) ou (T.), 20, rue de Beaune, à Paris (7e) (vén. sortant).

Spander (H.-R.), servant.

Spencer (Alfred), employé, 105, avenue Kléber, Malo-les-Bains, 1, rue Forbin, avenue du Kursaal, à Malo-les-Bains, L. Jean Bart, de Dunkerque (vénérable maître sortant 1933).

Stairs (C.-I.), employé de banque C/O Lloyds Bank, L. The Haven, le Havre (1er surv. 1929).

Stanton (G.-O.-W.), 32, rue Henri-Martin, Colombes, L. St George's Lodge, de Paris, Commémoration, de Paris (dir. cér. 1934), St-Claudius, de Paris (vén. sort. 1937).

Staple (John-H.), ingénieur, logis du fort Mont-Lambert-Saint-Martin, Boulogne-sur-Mer, L. Godefroi de Bouillon, de Boulogne-sur-Mer (vénérable sortant 1935).

Stark (George-Frédérick), 6, rue des Loges, Montmorency (Seine-et-Oise), L. Britannic, de Paris (aumônier 1924).

Staub (Maximilien-Kahn), ingénieur-conseil, Asnières, 23, rue d'Anjou, St George's Lodge, de Paris (2e exp. 1934), L. St-Claudius, Le Centre des Amis (1er surveillant 1935), Amitié normande (hosp. 1937).

Staub (W.), L. St George's, de Paris (2e exp. 1934).

Steel (L.-L.-F.), comptable, 42, rue de Clichy, Paris, L. Stability, de Paris (vénérable 1932), L. Commémoration, de Paris (aumônier 1936).

Shirt (A.-J.), commerçant, 28, rue des Hêtres, Graville, L. The Haven, le Havre (vén. sort. 1929).

Stephens (J.), Outre-Manche, de Calais (stew. 1935).

Stephenson (Alfred), 48, boulevard Saint-Michel, Garches, 5, rue Puvis-de-Chavannes, L. Britannic, de Paris (sec. adj. 1921).

Steward (Alexandre-Hoxard), 40, rue Lamarck, à Paris, Britannic, de Paris (stew. 1923).

Stockwell (H.-R.), servant.

Stronell (Arthur-William), employé hôtel gare Ypres (Belgique), 45 Bruxton Road Luton (Reds) (Angleterre), Builders of the Silent Cities, de Lille (1er surv. 1934).

Stuart (Donald), Alexandra, Maisons-Laffitte (2e surv. 1936).

Sublett (Joseph-Hermann), propriétaire, villa des Charmilles, Libourne (Gironde), Burdigala, de Bordeaux (vén. 1935).

Suter (W.-H.), mécanicien, 3, rue au Fric, Boulogne-sur-Mer, Godefroi de Bouillon, Boulogne-sur-Mer (tuileur 1935).

Sutton (R.-W.), 17, rue Copernic, Paris (16e), L. Commémoration, de Paris (steward 1936).

Swif, grand-maître.

(A suivre.)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Cabinet du ministre.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur

Arrête:

Article unique. — M. Raoul de Lagausie est nommé chargé de mission au cabinet du ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, à Paris.

Fait à Vichy, le 10 octobre 1941.

PIERRE PUCHEU.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Application de la loi du 17 juillet 1940.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 septembre 1941: page 4177, 1re colonne, au lieu de: « Application de la loi du 17 juillet 1941 », lire: « Application de la loi du 17 juillet 1940 »; dernière ligne, au lieu de: « 17 juillet 1940 », lire: « 17 juillet 1940, à compter du 29 septembre 1941 ».

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA GUERRE

N° 4075. — Décret du 21 septembre 1941 portant promotions et nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 21 septembre 1941, rendu sur la proposition du général d'armée, commandant en chef des forces terrestres, ministre secrétaire d'Etat à la guerre, en application de la loi du 26 décembre 1923 relative à la nomination ou à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100.

Vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions ou nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets, règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité à 100 p. 100 à titre définitif sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

(Pour prendre rang du 30 mars 1938.)

GOASDOUE (Alfred), ancien lieutenant du 102e bataillon de chasseurs à pied.

(Pour prendre rang du 2 février 1939.)

PERRON (Pierre-Noël-Clément), ancien sous-lieutenant du 365e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 26 février 1940.)

STIEVENARD (Emile), ancien sous-lieutenant du 327e rég. d'infanterie.

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 8 avril 1938.)

MAGUET (Yves-Marie), ancien soldat du 219e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 9 mai 1938.)

LAMBINET (Jules-Edouard), ancien sergent du 63e rég. d'infanterie territoriale.

(Pour prendre rang du 29 juin 1938.)

MORLET (Louis), ancien soldat du 94e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 15 juillet 1938.)

MASSE (Pierre-Marie-Joseph), ancien soldat du 147e rég. d'infanterie.

THIBERGHIEN (Emile), ancien soldat du 127e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 22 juillet 1938.)

CARON (Georges-Marie-Eugène), ancien caporal-fourrier du 128e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 12 août 1938.)

TAPIN (Jean-Edouard), ancien soldat du 9e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 26 août 1938.)

LACLAU (Jean), ancien soldat du 341e rég. d'artillerie lourde.

MAHOUIN (Emile-Lucien), ancien soldat du 5e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 15 septembre 1938.)

MERCIER (René), ancien soldat du 204e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 20 septembre 1938.)

LECOMTE (Albert-Alphonse-Auguste), ancien caporal du 303e rég. d'infanterie.

LE GUERN (Yves), ancien soldat du 9e rég. de zouaves.

(Pour prendre rang du 23 septembre 1938.)

MERESSE (Auguste), ancien soldat du 19e bataillon de chasseurs à pied.

(Pour prendre rang du 26 septembre 1938.)

LEROUX (Gaston-Henri), ancien soldat du 4e rég. d'infanterie.

MALIVOIR (Adonis-Laurent-Gaston), ancien sergent du 128e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 5 octobre 1938.)

LARRIEU (Jean-Baptiste), ancien soldat du 31e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 12 octobre 1938.)

LECOQ (Emile-Constant), ancien soldat du 276e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 25 octobre 1938.)

COZETTE (Clovis-Marceau), ancien soldat du 36e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 26 octobre 1938.)

JUSSELIN (Edmond-Joseph-Georges), ancien soldat du 282e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 28 octobre 1938.)

GOY (Auguste), ancien soldat du 246e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 31 octobre 1938.)

JANOIS (Raymond-Marcel-Pierre), ancien soldat du 141e rég. d'infanterie.

LEONARD (Jacques-Marie), ancien sergent du 346e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 2 novembre 1938.)

HAUTIN (René-Henri), ancien soldat du 146e rég. d'infanterie.

OLIVE (Marcel-Gaston-Louis), ancien soldat du 16e rég. d'infanterie.

PATTE (Léopold), ancien soldat du 72e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 23 novembre 1938.)

COLLIN (Robert-Louis), ancien sergent du 121e bataillon de chasseurs à pied.

VERHEE (Ernest-Joseph), ancien caporal du 350e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 9 décembre 1938.)

LACHASSE (Gaston-Edmond), ancien soldat du 121e bataillon de chasseurs à pied.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1938.)

JAOUEN (Julien-François-Marie), ancien adjudant du 6e rég. d'infanterie coloniale.

LEFEBVRE (Auguste), ancien soldat du 166e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 25 janvier 1939.)

LA SAGNA (Rémy-Louis-Lucien), ancien soldat du 272e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 23 février 1939.)

MARIE-ANNE (Amédée), ancien soldat du 62e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 9 mars 1939.)

GETTE (Pierre), ancien caporal du 56e rég. d'infanterie coloniale.

(Pour prendre rang du 30 mars 1939.)

LAYEC (Louis-Marie), ancien soldat du 47e rég. d'infanterie.

MARTIN (Eugène-Léon-Martin), ancien maréchal des logis du 15e rég. d'artillerie.

(Pour prendre rang du 1er mai 1939.)

BLIN (Jules-François), ancien soldat du 165e rég. d'infanterie.

LEPAPE (Auguste-Lucien), ancien soldat du 312e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 8 mai 1939.)

JOURDONNEAU (Martel-Estard-Adalbert), ancien soldat du 2e rég. de marche de tirailleurs.

(Pour prendre rang du 6 juillet 1939.)

PAULUS (Emile-Maxence), ancien caporal du 24e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 30 décembre 1939.)

CHOBEAU (Clodomir-Théophile), ancien soldat du 51e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 16 avril 1940.)

CHASTAIGNET (Jean-Henri), ancien caporal du 170e rég. d'infanterie.

SOULE (René-François-Ambroise), ancien caporal du 17e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 7 novembre 1940.)

GUEGUEN (Emmanuel), ancien soldat du 287e rég. d'infanterie.

Relèvement du montant des vacations horaires qui peuvent être accordées aux volontaires et requis chargés de la mise en œuvre des mesures de défense passive.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances et le général d'armée, commandant en chef des forces terrestres, ministre secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu le décret du 15 août 1939 fixant le montant des vacations horaires susceptibles d'être accordées aux volontaires et requis chargés de la mise en œuvre des mesures de défense passive;

Vu la loi du 1er décembre 1940 modifiant l'article 9 de la loi du 18 octobre 1919,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le montant des vacations horaires qui peuvent être accordées aux volontaires et requis de la défense passive est fixé ainsi qu'il suit:

	PARIS et la Seine.	VILLES de 100.000 habitants et plus.	VILLES de 20.000 à 100.000 habitants.	VILLES de moins de 20.000 habitants.
	francs.	francs.	francs.	francs.
Officiers supérieurs de pompiers	10 50	10 50	9 50	8 50
Officiers subalternes de pompiers	9 50	9 50	8 50	7 50
Sous-officiers de pompiers	7 50	7 50	6 50	6 »
Pompiers auxiliaires	6 50	6 50	5 50	5 »
Directeur de la défense passive départementale	10 »	10 »	9 »	8 »
Directeur de la défense passive urbaine				
Adjoint au directeur de la défense passive urbaine	9 50	9 50	»	»
Chefs des différents services	9 50	9 50	»	»
Ingénieurs Médecins Pharmaciens	9 50	9 50	8 50	7 50
Chefs de secteurs de défense passive Chefs de groupe d'îlots Chefs d'atelier Chefs d'îlots Chefs d'équipe	8 50	8 50	7 50	6 50
Chimistes Infirmiers, infirmières et assistants Z Secouristes Agents auxiliaires de police Agents de liaison Mécaniciens, électriciens et ouvriers spécialisés Conducteurs de véhicules autos	7 50	7 50	6 50	6 »
Manœuvres Guetteurs, gardiens d'immeubles, vigies d'incendie, etc Brancardiers Aides divers (chimistes, vétérinaires, etc.) Personnels de bureau (téléphonistes, secrétaires, etc.)	6 50	6 50	5 50	5 »

Art. 2. — L'article 2 de l'arrêté du 15 avril 1939 est abrogé.

Fait à Vichy, le 1er septembre 1941.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

Le général d'armée, commandant en chef des forces terrestres, ministre secrétaire d'Etat à la guerre,
Gl HUNTZIGER.

Retrait de fonctions.

Par arrêté en date du 26 septembre 1941 sont admis à bénéficier des dispositions de l'article 1er de la loi du 17 juillet 1940:

1° Les fonctionnaires du secrétariat d'Etat à la guerre figurant sur la liste n° 1 ci-après;

2° Les ouvriers du cadre spécial, bénéficiaires de l'article 18 de la loi du 26 avril

1924 et les ouvriers titularisés par application des dispositions du décret du 28 mai 1936 figurant sur la liste n° 2 ci-après:

LISTE N° 1

FONCTIONNAIRES

7e division militaire.

Roubot (Victor), aide-commis administratif C. T.
Calas (Albert), aide-commis administratif.
Coupriaux (Louis-Henri), commis administratif C. T.
Gauthier (Louis), aide-commis administratif C. T.
Volmerange (Berthe-Lucie), aide-commis administratif.
Baud (Léandre), aide-commis administratif C. T
Humbert (Francis-Hippolyte), commis administratif C. T.
Midey (Jean-Abraham-Isaac-Louis), aide-commis administratif C. T.
Laget (Gabriel-Jean), commis administratif C. T.
Bully (Léon-Marius-Victorin), commis administratif C. T.
Jeudy, née Offroy (Flore), commis administratif.

9e division militaire.

Lepere (Charles-François-Michel), commis administratif principal.
Gaudon (Jean-Alexis), commis administratif C. T.

12e division militaire.

Roux de Reilhac (Tristan), commis administratif C. T.
Guyonvarch (Joseph), aide-commis administratif C. T.
Bozec (Charles-Marie), commis administratif C. T.
Dumas (Fernand), aide-commis administratif C. T.
Guell (Yves-Jean-Constant), commis administratif C. T.
Gadrin (Régis), commis administratif C. T.
Luneau (Julien), commis administratif C. T.
Drevillon (Jean), aide-commis administratif C. T.
Prigent (Jean), aide-commis administratif C. T.
Michelou, commis administratif stagiaire.

13e division militaire.

Brucker, née Pinchereau (Berthe-Marie), aide-commis administratif.
Auclair (Jean), commis administratif C. T.
Ferrand (Adolphe-Victorin), commis administratif C. T.
Chesnais (Gustave), aide-commis administratif C. T.
Desforges (Louis), aide-commis administratif C. T.
Girard (Félix), aide-commis administratif C. T.
Decloitre (Claude), chef d'équipe professionnel.
Faucher (Marie-Louise), aide-commis administratif.
Gagne (Jean-André-Frédéric), commis administratif C. T.
Broyon (Georges), commis administratif C. T.
Pelletier (Paul), commis administratif.
Boutonnat (Pierre), ingénieur dessinateur des travaux du bâtiment.
Pintenet (Antoine-Jean-Marie), commis admitratif C. T.
Villetorte (Jean), commis administratif C. T.
Geneisteix (Martial), commis administratif principal C. T.
Pialoux (Auguste), commis administratif C. T.
Marchand (Alphonse), aide-commis administratif C. T.

14e division militaire.

Charpentier (Auguste-Louis-Joseph), commis administratif C. T.
Patrigeon (Pierre), commis administratif C. T.
Cousin (Pierre), agent secondaire.
Bedel (François), agent secondaire.
Borel (Emilien-Ernest), commis administratif C. T.
Bittes (Henri), commis administratif.
Lemoine (André), aide-commis administratif.
Bourdiol (Baptiste), agent secondaire.
Dilasser (Théophile), agent secondaire.
Hollinger (Charles), agent secondaire.
Guillet (Célestin), agent secondaire.
Goudet (Louis), commis administratif C. T.
Vidal (Jean), commis administratif.
Luciani (Antoine), agent secondaire.
André (Théophile-Félix-Ferdinand), commis administratif C. T.
Chalamont (Jean-Louis), commis administratif C. T.
Monteils (Maurice-Joseph), commis administratif C. T.
Jullien (François), commis administratif principal.
Jacquet (Louis), chef ouvrier non professionnel.
Bitschner (Joseph-Gustave), commis administratif principal.
Schikowski (Charles), contremaître professionnel.
Pollet (Bernard-Augustin), commis administratif C. T.
Daviet (Marie-Félix), aide-commis administratif C. T.
Mallejac (Aline), aide-commis administratif.
Rabilier (Elise), née Houdin, aide-commis administratif.
Roisin (Suzanne), née Matton, aide-commis administratif.
Garcin (Ernest-Léon), commis administratif C. T.

15e division militaire.

Faraut (Joseph), aide-commis administratif C. T.
Sarda (Simon), commis administratif C. T.
Fructus, née Moutaut (Marcelle), commis administratif.
Sarthe (Léon), commis administratif C. T.
Chini (Pierre), commis administratif C. T.
Ottomani (Théodore), commis administratif.
Roques (Romuald-Hippolyte-Joseph), aide-commis administratif C. T.
Thirree (Marie-Georgette), née Lafontaine, infirmière des hôpitaux militaires.
Hugues, commis administratif C. T.

16e division militaire.

Tasque (François), commis administratif C. T.
Boix (Jean), commis administratif C. T.
Daniau (Jacques), aide-commis administratif C. T.
Antoine (Constant-André), aide-commis administratif C. T.
Grillard (Armand-Nestor), aide-commis administratif.
Gay (Etienne-Henri), aide-commis administratif C. T.
Thomas (Louis), aide-commis administratif C. T.
Gratecap (Louis), commis administratif C. T.
Parisot (Emile), commis administratif C. T.
Coquillot (Charles), commis administratif C. T.
Rivière (Armand), commis administratif C. T.
Marie (Jules), commis administratif principal
Gabry (Alibert), commis administratif principal.
Léonard (Léon), commis administratif principal.
Marie (Paul), aide-commis administratif.
Chanut, épouse séparée Dallery (Marie), commis administratif.
Thevenaud (Simon-Lucien), aide-commis administratif.
Demonte (Michel), commis administratif C. T.
Talut (Ernest), commis administratif C. T.
Carmes (André), aide-commis administratif C. T
Rey (Jean), aide-commis administratif C. T.
Camal (Achille), aide-commis administratif C. T.
Labessouille (Baptiste-Louis-Marius), commis administratif C. T.
Bru (Antoine-Henri), commis administratif C. T.
Clary (Casimir-Camille), commis administratif C. T.
Mathis (Paul-Gabriel-Ernest), aide-commis administratif.

17e division militaire.

Perruchaud (Emile-Pierre-Joseph), aide-commis administratif C. T.
Allemant (Paul), commis administratif C. T.
Durand (Marcellin), commis administratif C. T.
Roy (Fernand), commis administratif C. T.
Thomas (Raoul-André), commis administratif C. T.
David (Jean), commis administratif C. T.
Trigaut (Pierre-Roger), commis administratif C. T.
Delhumeau (Gustave-Henri), agent secondaire.
Cronfalt (Charles), aide-commis administratif C. T.
Cardolle (Jean), aide-commis administratif C. T.
Jumeau (Emile), agent secondaire.
Develay, née Solanet (Yvonne-Geneviève), infirmière des hôpitaux militaires.
Roux (Léon-Paul), commis administratif C. T.
Palisson (Louis), aide-commis administratif.
Jegu (Georges), aide-commis administratif C. T.
Goury (Albert), aide-commis administratif C. T.
Drouillet (Jean-Germain), commis administratif C. T.
Guillet (Charles-Joseph), commis administratif principal C. T.
Legros (Eugène-François), commis administratif C. T.
Cambiong (Jean), commis administratif C. T.
Piniac (Alix), commis administratif C. T.
De Hatlen (Alfred), aide-commis administratif.
Pionnier (Maurice), commis administratif.
Parent (Jean-Louis), aide-commis administratif C. T.
Bourrie (Germaine), commis administratif.
Villaume (Jules), aide-commis C. T.
Bazerque (Marcel), commis administratif C. T.
Hérault (Georges-Joseph-Michel), commis administratif C. T.
Rey (Jacques), aide-commis administratif C. T.
Rouquet (Hilaire), chef ouvrier non professionnel.
Pella (Joseph), aide-commis administratif.
Darnis (Urbain), commis administratif C. T.
Liagre, concierge.
Byttebier (Jean-Baptiste), sous-ingénieur dessinateur.
Langlet (Albert), aide-commis administratif C. T.
Guichon (Robert), chef ouvrier non professionnel.
Dehant (René-Joseph), aide-commis administratif C. T.

19e région.

Ferville-Suan (Charles), dessinateur.
Ben Samoun (Mardochée), aide-commis administratif.
Simonet (André-Henri-Georges), commis administratif C. T.

Tunisie.

Thierry (René-Paul), commis administratif C. T.
Curtet (Albert), commis administratif.
Setruck, née Jay (Georgette), infirmière des hôpitaux militaires.
Bitan (Albert), commis administratif.

Direction régionale de l'intendance de Paris.

Victoria (Marceau), commis administratif C. T.
Hartmann (Christophe), aide-commis administratif.
Male (André), commis administratif C. T.
Matei (Ch.-Jean), agent secondaire.
Mazin (Jacques), commis administratif.
Gourcerol, née Mallejac (Marcelle), aide-commis administratif.
Terrasse, née Domesnil (Marcelle), aide-commis administratif.
Stengel, née Perrin (Andrée), aide-commis administratif.

Direction régionale de l'intendance de Lille-Amiens.

Payen (Aimé-Alfred), commis administratif C. T.
Timmermann (Gaston-Arsène-Henri), expert du service de l'habillement
Segard (Alfred), commis administratif C. T.
Collet (Eugène), commis administratif C. T.
Baron (Ange), commis administratif C. T.
Ledu (Ambroise), commis administratif C. T.
Leclaire (Désiré), concierge.

Direction régionale de l'intendance de Rouen.

Desbuissons (Georges), aide-commis administratif C. T.
Gauthier (Gabriel-Antonin), commis administratif C. T.
Jean (Eugène-Augustin), commis administratif C. T.
Langevin (Henri-Paul-Octave), commis administratif C. T.

Direction régionale de l'intendance du Mans.

Tessier (Eugène), agent secondaire.
Henry (René-Marie), commis administratif C. T.
Bodin (Georges), commis administratif.
Nadal (Joseph), commis administratif C. T.

Direction régionale de l'intendance d'Orléans.

Tresset (Joseph), aide-commis administratif.

Direction régionale de l'intendance de Châlons-sur-Marne.

Brebant (Marcel), commis administratif principal C. T.
Charles (Gaston), commis administratif principal C. T.
Ducasse (Marcellin-Pierre), commis administratif.
Corvisy (Gustave-Jean-Marie), aide-commis administratif stagiaire.

Direction régionale de l'intendance de Dijon.

Haller (Charles), commis administratif.
Hollard (Joseph), commis administratif C. T.
Rabier (Rémy), commis administratif C. T.
Masson (Lucien), aide-commis administratif C. T.
Gillain (Edmond), aide-commis administratif.
Linder (Alphonse), commis administratif.
Cunin (Edmond), commis administratif C. T.
Boiget (René), aide-commis administratif.
Dewez (Eugène-Fernand), commis administratif principal C. T.
Male (Gaston), aide-commis administratif C. T.
Grezelier (François - Ferdinand), aide-commis administratif C. T.
Chiclet (Ernest-Henri-Joseph), commis administratif C. T.
Boivin (Louis), aide-commis administratif C. T.
Lariillot (Alice - Marie - Claire), née Laurent, commis administratif.
Franche (Marie-Louise), née Teller, aide-commis administratif.
Roussey (Jules-Louis-André), aide-commis administratif C. T.
Bourquard (Marie-Joseph-Edmond), aide-commis administratif C. T.
Masson (Paul-Auguste), commis administratif C. T.
Schmall (Alphonse), commis administratif principal.
Fournier (Gabrielle), née Fornaroli, commis administratif.
Fleisch (Louise), commis administratif.
Herlingue (Marcel), commis administratif.
Prone (Louis-Emile), casernier du génie.
Gauchey (Ferdinand), commis administratif C. T.
Cazeaux (Jean), commis administratif C. T.
Salomon (Jules), commis administratif C. T.
Causeret (Charles), commis administratif C. T.
Broly (Armand), commis administratif C. T.
Gérard, née Herod (Nelly), aide-commis administratif.

Direction régionale de l'intendance de Tours.

Chercheval, commis administratif C. T.
Landreau (Paul-Henri-Jean), commis administratif C. T.
Brunet (Raymond), aide-commis administratif.
Robin (Eugène), aide-commis administratif.
Patron (Alfred), commis administratif.
Fremont (Albert), commis administratif C. T.
Bujon (Paul), commis administratif.

Direction régionale de l'intendance de Rennes.

Salomon (Hervé), aide - commis administratif C. T.
Le Guen (Pierre), aide-commis administratif C. T.
Poignet (Constant-Emile), commis administratif C. T.
Fermine (Auguste-Jean), commis administratif C. T.
Dourver (René), aide-commis administratif C. T.
Bossennec, aide-commis administratif.
Picard (Gaston - Louis), commis administratif C. T.
Colcanap (Louis), commis administratif C. T.

Direction régionale de l'intendance de Nantes.

Sable (Théodore-Clovis), commis administratif C. T.
Lequippe (Jean-Baptiste), concierge.
Masson (Léon), casernier du génie.
Quemar (François), commis administratif C. T.
Cointet (Henri), gardien de champ de tir.
Sionneau (Albert), commis administratif C. T.
Blanchard (Constant-Pierre), aide-commis administratif C. T.
Pineau (Léopold-Eugène-Athanase), aide-commis administratif.

Direction régionale de l'intendance de Bordeaux.

Nadal (Jean-Frédéric), aide-commis administratif.
Brun (Louise), aide-commis administratif.
Lamoureux (Léon), commis administratif C. T.
Guichard (Adrien-Edouard), aide-commis administratif C. T.
Saint-Romas (R.), aide-commis administratif.
Perrocheau (Louis-Jean-Marie), commis administratif principal C. T.
Diagorce (Richard-Edmond), commis administratif.
Serres, née Renou (Marie-Madeleine-Louise), commis administratif principal.
Leguille (Georges), commis administratif.
Duguing (Pierre-Raymond), commis administratif.
Faveau (Esaü), chef d'équipe professionnel.

LISTE N° 2

OUVRIERS

7e division militaire.

Demoulin (Raoul), ouvrier.
Dietsch (Ernest-Antoine), garde-magasin.

9e division militaire.

Sublet (Georges-Léopold-Fernand), manœuvre titulaire.

12e division militaire.

Galeron (Léon), boulanger.

13e division militaire.

Charbonnier (Jean-Bernard), menuisier.
Ollier (Auguste), menuisier.
Lecuyer (Jean-Baptiste), veilleur de nuit.
Bayeron (Jean-Marius), manœuvre.

11e division militaire.

Leroux (Mme), lingère.
Triollet (Almire), ouvrier.
Froger (Juliette), ouvrière.
Farcage (Marie), ouvrière.
Bruel (Léontine), ouvrière.
Jacquin (Joseph), manœuvre.
Lafforest (Jean-Claude), serrurier.
Thomas (Théodore), ouvrier.
Leclercqz (Jules), ouvrier.
Gerland (Jean), ouvrier.
Agranier (René), ouvrier.
Sabatier (Marius), ouvrier.
Jourdan (Paul), ouvrier.
Manon (Victor), ouvrier.
Hugon (Emile), ouvrier.
Amiot (Eugène), ouvrier.
Boulamery (Emile), ouvrier.
Hatin (René), ouvrier.
Dedoyard (Henri), garde-magasin ordinaire.
Brun (Auguste), garde-magasin spécialiste.

15e division militaire.

Guillet (Baptistin), manutentionnaire.
Rocchia (Baptiste), manutentionnaire.
Marche (Léon), manutentionnaire.
Berille (Auguste), manutentionnaire.
Mabille (Paul), manutentionnaire.
Veuve Latil, née Viguier (Marie-Joséphine), manutentionnaire.
Veuve Simonin, née Genthon (Lucie-Joséphine-Antoinette), manutentionnaire.

16e division militaire.

Iche (Emile-Pierre-Auguste), veilleur.
Simon (Henri), charron.
Balayer (Marcel), serrurier.
Escots (Louis), ajusteur.
Hubert (Jules), manœuvre ordinaire.
Belugou (Antoine), manœuvre ordinaire.
Batut (Edouard), manœuvre.
Roux (Henri), manœuvre.
Cougot (Emile), manœuvre.
Gasc (Frédéric), charretier.
Mussang (Claude), manœuvre.
Gil (Jean), manœuvre.
Louis (Charles), manœuvre.

17e *division militaire.*

Paudele (Ernest), chaudronnier.

19e *région.*

Allali (Fredj-Alfred), garde-magasin.
Cirillo (Pierre-Aniello), manœuvre spécialisé.
Diaz (Antoine), ajusteur.
Lopez (Manuel), manutentionnaire.

Maroc.

Anton Ramond, cuisinier.

Direction régionale de l'intendance du Mans.

Tacheau (Emile), manutentionnaire.

Direction régionale de l'intendance d'Orléans.

Bauvais (Louis), manutentionnaire.

Direction régionale de l'intendance de Dijon.

Grenot (Robert), ajusteur.
Raymond (Auguste), manœuvre spécialisé.
Coillot (Jules), ajusteur.
Marey (Victor), manœuvre.
Leclaire (Albert), ouvrier.
Gairaud (Jules), ouvrier.
Bollin (Léon-Adrien), ouvrier.
Lair, née Grosdemange (Marie-Henriette), ouvrière.
Grapin (Gustave), manœuvre.
Vaillard (Pierre), ajusteur.
Tixier (François), ouvrier.
Boileux (Alphonse), manœuvre.

Direction régionale de l'intendance de Nantes.

Kerhouant (Eugène-Marie), manœuvre.

Direction régionale de l'intendance de Bordeaux.

Blandaul (Pierre-Amédée), ouvrier.

ARTILLERIE

Armée active.

Le général d'armée commandant en chef des forces terrestres, ministre secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu la loi du 27 juillet 1940 relative à la forme des actes administratifs individuels;
Vu la loi du 13 août 1940 portant interdiction des associations secrètes;
Vu la loi du 2 juin 1941 portant statut des juifs (art. 2);
Vu la loi du 11 août 1941 sur les sociétés secrètes (art. 3);
Vu la liste par obédience des dignitaires et officiers des loges de la franc-maçonnerie publiée au *Journal officiel* du 20 août 1941 (p. 3196) et dans laquelle figure M. Viala (Jacques), lequel s'identifie avec M. le chef d'escadron d'artillerie de l'armée active Viala (Jacques-Louis), en congé d'armistice,

Arrête:

Art. 1er. — M. le chef d'escadron Viala (Jacques-Louis), en congé d'armistice, est déclaré démissionnaire d'office, en application des dispositions de la loi du 11 août 1941 sur les sociétés secrètes et sous réserve de ses droits à pension ou indemnités, qui seront fixés ultérieurement.

Art. 2. — Cet officier sera rayé des contrôles le lendemain du jour où il aura reçu notification du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 4 octobre 1941.

Gl HUNTZIGER.

GENDARMERIE

(Application des dispositions de la loi du 11 août 1941 sur les sociétés secrètes.)

Par arrêté du 30 septembre 1941, est déclaré démissionnaire d'office, sous réserve de ses droits à pension ou indemnités, qui seront fixés ultérieurement:

M. Meunier (Marie-Gustave), chef d'escadron de gendarmerie.

SERVICE DE SANTE

Armée active.

Par arrêté du 2 octobre 1941, M. le médecin colonel Arene (Sextius-Pierre) est déclaré démissionnaire d'office, en application des dispositions de la loi du 11 août 1941 sur les sociétés secrètes, et sous réserve de ses droits à pension ou indemnités, qui seront fixés ultérieurement.

M. le médecin colonel Arene sera rayé des cadres le lendemain du jour où il aura reçu notification de l'arrêté le déclarant démissionnaire.

JUSTICE MILITAIRE

Réserve.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er octobre 1941: page 4236, 2e colonne, 62e ligne, au lieu de: « et dans laquelle figure M. Cabirol (Marie-Louis-Marcel) », lire: « et dans laquelle figure M. Cabirol (Marcel) »; 3e colonne, 8e et 12e ligne, au lieu de: « M. l'officier assimilé de justice militaire adjoint Gentilly », lire: « M. l'officier assimilé de justice militaire adjoint Gentily ».

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A L'AVIATION

N° 4174. — **Décret du 29 septembre 1941 portant nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur.**

Par décret en date du 29 septembre 1941, rendu sur la proposition du secrétaire d'Etat à l'aviation, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre posthume, les militaires dont les noms suivent:

CHEVALIER

HALGRIN (Jean-Marie-Denis), sous-lieutenant (active), du groupe d'aviation de chasse 1/6: jeune officier pilote animé du désir de vaincre; a toujours recherché le combat au cours des différentes missions qu'il a effectuées. Isolé de sa patrouille et surpris par plusieurs groupes de Me.-110, le 26 mai 1940, leur a fait face et les a attaqués, menant le combat avec un courage et une ardeur qui forcèrent l'admiration des témoins au sol de cette lutte. Touché par le feu de l'adversaire, est venu s'abattre dans un champ où il a péri dans son appareil en flammes.

HUGOT (Paul-Louis-Robert), sous-lieutenant (réserve), du groupe d'aviation de bombardement 1/12: officier plein d'allant, toujours volontaire pour les missions difficiles. A trouvé une mort glorieuse, le 14 mai 1940, au cours d'attaques de colonnes motorisées.

BERTAUX (François), sous-lieutenant (active) du groupe d'aviation de bombardement 1/31: brillant officier, d'un allant et d'un sang-froid remarquables. A effectué, comme commandant d'avion, plusieurs reconnaissances sur le territoire rhénan, dans des secteurs particulièrement défendus par la D. C. A. adverse. A trouvé une mort glorieuse, le 8 novembre 1939, au cours d'une mission de nuit à Mannheim-Kollerinsel.

GUISSET (Marcel-Jacques-Joseph), sous-lieutenant (réserve) du groupe d'aviation de bombardement 1/31: officier d'un allant et d'un sang-froid remarquables, a effectué plusieurs reconnaissances sur les territoires rhénans, dans des secteurs particulièrement défendus par la D. C. A. ennemie. A trouvé une mort glorieuse, le 8 novembre 1939, dans l'accomplissement d'une mission de nuit à Mannheim-Kollerinsel.

LOUCHARD (Marius), capitaine (active), du groupe d'aviation de reconnaissance 1/36: faisait, en qualité de pilote, partie d'un équipage cité à l'ordre de l'armée aérienne (ordre C n° 36 du 27 mai 1940) avec le motif suivant: équipage de valeur qui a affirmé depuis les hostilités une grande maîtrise dans l'exécution des reconnaissances aériennes. S'est signalé par des missions effectuées profondément dans les lignes ennemies à toutes altitudes et par toutes circonstances atmosphériques. Le 14 mai 1940, retour d'une mission de nuit poussée loin sur les arrières ennemis, a été victime d'un accident au cours duquel le pilote et l'observateur ont été mortellement blessés.

PIERRAT (Louis-Joseph), lieutenant (active), du groupe d'aviation de reconnaissance 1/36: faisait, en qualité d'observateur, partie de l'équipage cité à l'ordre de l'armée aérienne (ordre C n° 36 du 27 mai 1940) avec le motif suivant: équipage de valeur qui a affirmé depuis les hostilités une grande maîtrise dans l'exécution des reconnaissances aériennes. S'est signalé par des missions effectuées profondément dans les lignes ennemies à toutes altitudes et par toutes circonstances atmosphériques. Le 14 mai 1940, retour d'une mission de nuit poussée loin sur les arrières ennemis, a été victime d'un accident au cours duquel le pilote et l'observateur ont été mortellement blessés.

MARCUSSE (Robert-Vincent), sous-lieutenant (réserve), du groupe d'aviation de reconnaissance 1/36: faisait, en qualité de chef de bord, partie d'un équipage cité à l'ordre de l'armée aérienne (ordre C n° 36 du 27 mai 1940) avec le motif suivant: équipage d'élite ayant fait preuve depuis le début des hostilités de magnifiques qualités d'audace et de sang-froid qui lui ont permis d'accomplir les missions délicates parfaitement réussies. S'est particulièrement signalé, le 12 mai 1940, en accomplissant, malgré le feu très dense de l'adversaire, ayant gravement atteint l'avion, une reconnaissance à vue à très basse altitude. Est rentré dans nos lignes désemparé de cette mission périlleuse à la suite de laquelle le chef de bord et le pilote ont été mortellement blessés.

BERTAUX (Maurice), capitaine (active), du groupe d'aviation de reconnaissance 1/52: chef d'escadrille alliant les plus solides qualités professionnelles au plus haut sentiment du devoir et à la plus parfaite abnégation. S'est, depuis le début des hostilités, dépensé sans compter pour mener à bien les missions qui lui ont été confiées. Tombé glorieusement pour la France le 2 juin 1940.

LAGARDE (René), adjudant-chef (active), du groupe d'aviation de reconnaissance 1/52: adjudant-chef mitrailleur d'une haute valeur morale. A été volontaire dès le début des hostilités pour être affecté dans une unité combattante où il s'est fait remarquer par sa conscience professionnelle et son sentiment du devoir. Mort au champ d'honneur, le 26 septembre 1939, au cours d'une importante mission de reconnaissance à plus de 200 kilomètres à l'intérieur des lignes ennemies.

BENOIST (Marcel), sous-lieutenant (réserve), du groupe d'aviation d'observation 501: jeune observateur d'une grande bravoure. Officier plein d'avenir. Au cours de plusieurs missions de reconnaissance effectuées sous le feu de la D. C. A. et de la chasse ennemies, a recueilli, au mépris du danger, des renseignements précieux. Attaqué par une patrouille de chasse au retour d'une mission photographique, a été tué glorieusement d'une balle en plein front.

DUTARTRE (Eugène-Hector), lieutenant (réserve), du groupe d'aviation d'observation 509: officier observateur de grande valeur poussant jusqu'au sacrifice l'esprit du devoir et le mépris du danger. Volontaire pour une mission particulièrement dangereuse, a trouvé une mort glorieuse, le 5 juin 1940, au cours d'un combat aérien, soutenu dans des conditions inégales, n'a succombé que sous le nombre.

GUILLERME (Henri-Emile-Eugène), sous-lieutenant (réserve), du groupe d'aviation d'observation 509: officier observateur de grande classe. Aussi modeste que brave, volontaire pour les missions les plus dangereuses. Est tombé glorieusement, le 5 juin 1940, au cours d'un combat aérien soutenu contre un adversaire très supérieur en nombre.

GIRON (André-Henri-Félix), sous-lieutenant (réserve), du groupe d'aviation d'observation 509: officier pilote de haute valeur aussi allant que réfléchi. Toujours volontaire pour les missions les plus dangereuses. Le 5 juin 1940, a trouvé une mort glorieuse au cours d'un combat aérien contre un adversaire supérieur en nombre.

DE LA ROCQUE (Jean-François-Marie), sous-lieutenant (réserve), du groupe d'aviation d'observation 511: brillant officier pilote, d'une ardeur et d'une bravoure exemplaires. N'a pas hésité, le 13 mai 1940, à pénétrer profondément chez l'ennemi pour exécuter une mission aérienne très importante et urgente. Ayant accompli brillamment une première mission, est retourné plus profondément dans les lignes adverses et a trouvé une mort glorieuse au cours de cette nouvelle mission.

Ont été cités à l'ordre de l'armée aérienne (Croix de guerre avec palme), conformément aux dispositions du décret du 1er octobre 1918.

N° 4175. — Décret du 29 septembre 1941 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du 29 septembre 1941, rendu sur la proposition du secrétaire d'Etat à l'aviation, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont décorés de la médaille militaire, à titre posthume, les militaires dont les noms suivent:

ROBERT (Raymond), sergent (active), du groupe d'aviation de chasse 1/3: jeune sous-officier pilote, volontaire, dès son arrivée au groupe, pour toutes les missions sur les lignes. A fait preuve des plus belles qualités de cran et d'allant au cours de tous les combats qu'il a eu à soutenir contre l'ennemi. Tombé glorieusement, le 3 juin 1940, au cours d'une lutte inégale contre un ennemi supérieur en nombre.

DE LESTAPIS (Jacques-Marie-Jean), sergent-chef (active) du groupe d'aviation de chasse 1/6: brillant sous-officier pilote, qui, bien que venu tardivement à la chasse, s'y est imposé rapidement par son cran, son ardeur combattive et sa précision. A participé à de nombreux engagements au cours desquels son appareil fut plusieurs fois touché par les projectiles ennemis. A trouvé la mort en combat aérien, le 3 juin 1940, dans l'attaque qu'il menait seul contre un groupe de chasseurs adverses.

GAUDON (Maurice), sergent-chef (active), du groupe d'aviation de chasse 2/1: pilote de chasse possédant les plus belles qualités d'allant, d'enthousiasme et de courage. Au cours de vingt-huit missions de guerre, a participé à de sévères engagements. Le 6 juin 1940, s'est particulièrement distingué, en livrant un combat opiniâtre contre une importante formation de chasse ennemie et en dégageant son chef de patrouille d'une situation critique. A trouvé la mort au retour de cette mission, en s'efforçant de ramener au terrain son avion, criblé de balles, qui s'est écrasé au sol.

VILLEY (Pierre), adjudant (active), du groupe d'aviation de chasse 2/4: très brillant pilote de chasse, chef de patrouille de grande valeur, n'ayant cessé, depuis le début des hostilités, de donner le plus bel exemple d'audace et de courage réfléchi. A trouvé une mort glorieuse, le 19 mai 1940, à la suite d'un combat aérien au cours duquel il avait abattu l'un de ses adversaires (cinquième victoire officielle; 1.400 heures de vol, dont 90 heures en missions de guerre).

DIETRICH (François), sergent (active), du groupe d'aviation de chasse 2/4: jeune et brillant pilote de chasse, plein de fougue et d'entrain, n'ayant cessé de donner depuis le début des hostilités le plus bel exemple d'audace et de ténacité, a trouvé une mort glorieuse, le 19 mai 1940, à la suite d'un combat aérien au cours duquel il avait réussi à abattre son adversaire (350 heures de vol, dont 60 heures en missions de guerre).

SIBIRIL-LEFEVRE (Jean), sergent (active), du groupe d'aviation de chasse 2/4: jeune pilote animé d'un courage magnifique. A fait preuve, le 3 juin 1940, d'un mépris absolu du danger, en attaquant, sous la menace d'avions de chasse ennemis, une formation importante de bombardement dans la région de Paris. Tombé en combat aérien au cours de cette attaque.

HERITIER (Raymond), adjudant-chef (active), de l'escadrille d'aviation de chasse de nuit 4/13. Faisait, en qualité de mitrailleur, partie d'un équipage cité à l'ordre de l'armée aérienne (ordre « C » n° 46 du 3 juin 1940), avec le motif suivant: le 27 mai 1940, désigné pour accomplir une attaque sur route des colonnes ennemies, a, malgré les barrages très denses des armes de tous calibres, attaqué troupes et engins blindés, faisant preuve d'un esprit de sacrifice absolu. Bien que de nombreux équipages aient été abattus, a continué sa mission, le mitrailleur ayant trouvé une mort glorieuse à son poste.

BLANCHOT (Hubert), sergent-chef, du groupe d'aviation de reconnaissance 1/52: sous-officier mécanicien alliant les plus solides qualités professionnelles au plus haut sentiment du devoir et à la plus parfaite abnégation. S'est, depuis le début des hostilités, dépensé sans compter pour mener à bien les missions qui lui ont été confiées. Tombé glorieusement pour la France, le 2 juin 1940.

HULIN (Lucien), sergent-chef, du groupe d'aviation de reconnaissance 1/52: sous-officier radionavigant alliant les plus solides qualités professionnelles au plus haut sentiment du devoir et à la plus parfaite abnégation. S'est, depuis le début des hostilités, dépensé sans compter pour mener à bien les missions qui lui ont été confiées. Tombé glorieusement pour la France, le 2 juin 1940.

HEITZ (Erwing), sergent, du groupe de reconnaissance 1/52: jeune radiomitrailleur en qui ses chefs avaient la plus grande confiance. Volontaire pour toutes les missions, a été tué d'une balle au cours d'une reconnaissance stratégique profonde, le 26 septembre 1939.

OLIVERES (Marcel-Joseph-Paul), adjudant (active), du groupe d'aviation de bombardement 1/31: sous-officier radionavigant d'une haute conscience professionnelle et d'un allant remarquable. Glorieusement tombé, le 8 juin 1940, au retour d'une mission de bombardement de nuit où son avion désemparé est allé s'abîmer dans les flots.

HAURE (Jean-Marie-Joseph), adjudant (active), du groupe d'aviation de reconnaissance 1/36. Faisait, en qualité de pilote, partie d'un équipage cité à l'ordre de l'armée aérienne (ordre « C » n° 36 du 27 mai 1940), avec le motif suivant: équipage d'élite, ayant fait preuve, depuis le début des hostilités, de magnifiques qualités d'audace et de sang-froid qui lui ont permis d'accomplir des missions délicates parfaitement réussies. S'est particulièrement signalé, le 12 mai 1940, en accomplissant, malgré le feu très dense de l'adversaire ayant gravement atteint l'avion, une reconnaissance à vue à très basse altitude. Est rentré dans nos lignes désemparé de cette mission périlleuse, à l'issue de laquelle le chef de bord et le pilote ont été mortellement blessés.

FONVIELLE (Maurice-Marcel), adjudant (active), du groupe d'aviation d'observation 517: sous-officier mitrailleur d'élite. Affecté au groupe sur sa demande pour se battre. A trouvé une mort glorieuse, le 4 juin 1940, en combat aérien. N'a cessé, au cours de la lutte, de renseigner son équipage sur les mouvements des avions ennemis, avec le plus grand sang-froid et un courage admirable. A ainsi sauvé d'une mort certaine son pilote grièvement brûlé et son observateur blessé.

LARRIEU (Armand), sergent (active), du bataillon de l'air 114: jeune sous-officier actif et très courageux. Au cours du bombardement par avions de l'entrepôt de l'armée de l'air 301, à Romorantin, le 5 juin 1940, a fait preuve d'une énergie farouche et d'un esprit de sacrifice exemplaire, en dirigeant son tir sur les avions ennemis attaquant la batterie. A été tué sur sa pièce.

LAMBERT (Louis-Raoul-Arthur), sergent, du bataillon de l'air 114: excellent sous-officier. Au cours du bombardement par avions de l'entrepôt de l'armée de l'air 301, le 5 juin 1940, a fait preuve d'un esprit de sacrifice exemplaire, en dirigeant son tir

sur les avions ennemis mitraillant la batterie. Grièvement blessé sur sa pièce, est mort de ses blessures.

Ont été cités à l'ordre de l'armée aérienne (Croix de guerre avec palme), conformément aux dispositions du décret du 1er octobre 1918.

Médaille militaire.

Le secrétaire d'Etat à l'aviation,

Vu le décret du 5 septembre 1939,

Arrête :

Article unique. — Est inscrit au tableau spécial de la médaille militaire :

(Pour prendre rang du 28 mai 1941, date à laquelle il a été décoré au titre de blessé en danger de mort.)

BOUYAT (Marcel), sergent (active), du groupe aérien d'observation n° 596 : sous-officier pilote plein d'allant et aimant le vol. Le 16 mai 1941, au cours d'une mission aérienne dans la région montagneuse de Khesanh (Annam), a été pris dans une violente tornade et contraint de se poser. Très grièvement blessé au cours de cet atterrissage, a fait preuve d'une très belle attitude au cours de son transport à l'hôpital par les Moïs, puis supportant avec le même courage, trois opérations chirurgicales nécessitant l'amputation de la jambe droite.

La présente concession ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre.

Fait à Vichy, le 23 septembre 1941.

Gl BERGERET.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A L'ÉDUCATION NATIONALE ET A LA JEUNESSE

Suppléance du directeur et du directeur adjoint du travail des jeunes et de l'enseignement technique.

Le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse,

Vu la loi du 12 novembre 1940, modifiée par la loi du 10 janvier 1941 ;

Vu la loi du 23 avril 1941 portant réorganisation du secrétariat d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 25 avril 1941 réorganisant la direction du travail des jeunes et de l'enseignement technique ;

Vu l'arrêté du 8 février 1941 portant nomination du suppléant ;

Vu l'arrêté du 15 juin 1941 portant nomination du commissaire central du travail des jeunes, M. Baetz ;

Sur la proposition du directeur général du travail des jeunes et de l'enseignement technique,

Arrête :

Art. 1er. — Les arrêtés du 8 février et du 15 juin 1941 susvisés sont complétés ainsi qu'il suit :

Art. 2. — M. Bonnafous, inspecteur général de l'enseignement technique, est désigné pour suppléer ou remplacer le directeur du travail des jeunes et de l'enseignement technique en cas d'absence, de maladie ou de tout autre empêchement pour toutes les questions relatives à la section des écoles techniques publiques ou privées.

Art. 3. — En cas d'absence du directeur adjoint du travail des jeunes et de l'enseignement technique, M. Bonnafous s'occupera également des questions relatives à l'orientation professionnelle et à l'apprentissage.

Les questions concernant l'organisation, le fonctionnement et l'activité des commissariats régionaux au travail des jeunes de la zone occupée sont traitées par M. Baetz, commissaire central de la zone occupée, au nom du directeur adjoint.

Pour toute décision comportant la participation des écoles techniques publiques et privées, M. Baetz est tenu de prendre l'accord préalable de M. Bonnafous.

Ces décisions prises en commun sont communiquées simultanément par M. Baetz aux commissaires régionaux et par M. Bonnafous aux inspecteurs généraux de l'enseignement technique et aux directeurs d'écoles techniques publiques et privées.

Art. 4. — Le directeur du travail des jeunes et de l'enseignement technique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 8 octobre 1941.

JÉRÔME CARCOPINO.

Ecole professionnelle de Saint-Etienne.

Par arrêté en date du 30 septembre 1941, M. Cecconi (Osiris), maître interne à l'école nationale professionnelle de Saint-Etienne, est déclaré démissionnaire d'office pour avoir, alors qu'il était membre d'une société secrète, souscrit une fausse déclaration.

Liste complémentaire des élèves de l'école nationale professionnelle de Nantes ayant obtenu le diplôme d'élève breveté des écoles nationales professionnelles.

Par arrêté en date du 9 octobre 1941, le diplôme d'élève breveté des écoles nationales professionnelles est délivré aux élèves de l'école nationale professionnelle de Nantes dont les noms suivent :

MM.
Blanc (Pierre).
Briand (Henri).
Couraud (Marcel).
Desmars (Gabriel).
Emore (Paul).
Gibaud (Marcel).
Le Houeron (Emile).
Mercier (René).
Moro (François).
Rousseau (Marcel).

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA FAMILLE ET A LA SANTÉ

Inspection de la santé.

Par arrêté en date du 30 septembre 1941, l'arrêté du 19 août 1941 portant affectation dans le Loiret de M. le docteur Robin, inspecteur du Rhône, est rapporté.

Inspection de l'assistance.

Par arrêté en date du 30 septembre 1941, Mme Domergue, inspecteur adjoint administratif de l'assistance de Saône-et-Loire, est placée dans la position prévue par l'article 1er de la loi du 17 juillet 1940, à compter du 1er octobre 1941.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AU RAVITAILLEMENT

N° 4144. — Décret du 29 septembre 1941 portant création d'un comité d'organisation des industries des produits amylacés et de leurs dérivés.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Sur le rapport du ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture, du secrétaire d'Etat au ravitaillement et du secrétaire d'Etat à la production industrielle,

Vu la loi du 16 août 1940 concernant l'organisation provisoire de la production industrielle,

Décrétons :

Art. 1er. — Il est institué pour l'ensemble des industries qui utilisent la pomme de terre, les céréales, le manioc et toutes autres matières premières, afin d'en extraire les produits amylacés et leurs dérivés, un comité d'organisation, en application de la loi du 16 août 1940.

Ces industries sont définies par la liste des branches énumérées à l'article 4 ci-dessous. Le rattachement d'entreprises ou parties d'entreprises dont l'activité s'exerce aux frontières de la profession pourra être prononcé par des arrêtés conjoints du ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture, du secrétaire d'Etat au ravitaillement et du secrétaire d'Etat à la production industrielle.

Art. 2. — Le comité est chargé, sous l'autorité du ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et du secrétaire d'Etat au ravitaillement :

1° D'effectuer le recensement des entreprises, de leurs stocks et de leur main-d'œuvre, celui de leurs moyens de production, ainsi que de délivrer la carte professionnelle ;

2° De participer, au sein des groupements interprofessionels intéressés dépendant du ministère de l'agriculture et du secrétariat d'Etat au ravitaillement, à l'élaboration des programmes de production et de fabrication et de déterminer les contingents d'importation qui seront réalisés par l'entremise du groupement d'importation et de répartition des produits amylacés ;

3° De répartir entre les branches de production prévues à l'article 4 les matières premières et produits d'origine métropolitaine mis à sa disposition par les organismes interprofessionnels, ainsi que les matières premières et produits importés d'origine coloniale ou étrangère de la compétence du comité d'organisation ;

4° D'organiser l'acquisition et, dans la limite des contingents attribués par l'office central de répartition des produits industriels créé par la loi du 10 septembre 1940, la répartition des matières premières et des produits d'origine industrielle nécessaires aux fabrications des branches d'industrie considérées ;

5° De fixer les règles s'imposant aux entreprises en ce qui concerne les conditions de leur activité, le souci de la qualité et l'emploi de la main-d'œuvre ;

6° De soumettre au ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et au secrétaire d'Etat au ravitaillement les éléments de calcul des prix des produits et services ;

7° De prendre ou de faire prendre les mesures, de constituer ou de faire constituer les organismes susceptibles d'assurer un meilleur fonctionnement des industries des produits amylacés et de leurs dérivés dans l'intérêt commun des entreprises et des salariés.

Art. 3. — Le comité comprend :

D'une part, un président responsable, assisté d'un délégué général ;

D'autre part, une commission consultative composée des directeurs responsables des branches énumérées à l'article 4.

Les pouvoirs du comité sont dévolus au président responsable qui représente la profession dans ses rapports avec tous les organismes publics et privés, français et étrangers.

Il peut recueillir toutes statistiques et tous renseignements qu'il juge utiles, prescrire toutes déclarations, effectuer ou faire effectuer toutes enquêtes ou tous contrôles. Il peut assurer la direction effective des organismes communs, de nature technique ou commerciale que les entreprises de la profession constitueraient pour améliorer la qualité et l'économie de leur production. Il peut, pour certains objets définis et pour une durée limitée, faire détacher auprès de lui, par les diverses entreprises de la profession, des collaborateurs de ces entreprises dont il estimerait la compétence indispensable à l'exécution de sa mission.

Le président responsable préside la commission consultative. Il la convoque chaque fois qu'il le juge utile. Elle est toutefois obligatoirement consultée sur tous les projets d'avis demandés par les pouvoirs publics. Le président responsable peut également convoquer ensemble ou séparément les commissions consultatives de branche et faire mettre à l'ordre du jour de chaque branche toutes questions qu'il juge devoir faire l'objet d'un examen.

Le président responsable engage les collaborateurs dont il a besoin, fixe leur rémunération, établit le budget général du comité et le soumet à l'approbation du ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances et du secrétaire d'Etat au ravitaillement.

Le délégué général assure et contrôle l'exécution des décisions du président responsable.

Art. 4. — Les industries des produits amylacés et de leurs dérivés sont réparties pour l'exécution du présent décret dans les branches suivantes:

1° Féculerie de pommes de terre;
2° Amidonnerie de maïs;
3° Fécules et farines de manioc fabriquées en France;
4° Amidonnerie de blé;
5° Amidonnerie de riz;
6° Glucoserie;
7° Dextrinerie;
8° Amidons gonflants et colles en poudre;
9° Tapiocas (granulation, paquetage).

Chacune des branches a, à sa tête, un directeur responsable chargé, par délégation permanente, d'exercer dans sa branche les pouvoirs dévolus au président responsable du comité. Le directeur responsable d'une branche est, en particulier, chargé de répartir les matières premières attribuées par le comité à sa branche ainsi que de distribuer les produits fabriqués par elle, en application des plans de répartition approuvés par le secrétaire d'Etat à la production industrielle en ce qui concerne les produits amylacés à usage industriel, ainsi que les dextrines, amidons gonflants et colles en poudre, et par le secrétaire d'Etat au ravitaillement en ce qui concerne les autres produits fabriqués.

L'exercice des attributions de répartition ci-dessus s'exerce sous le contrôle du président du comité.

Le directeur responsable d'une branche engage les collaborateurs dont il a besoin, fixe leur rémunération, établit le budget de sa branche et le soumet au président responsable du comité d'organisation. Chaque directeur est assisté d'une commission consultative qu'il préside et convoque chaque fois qu'il le juge utile.

Cette commission est composée d'industriels en exercice.

Lorsqu'une même personne représente des industries relevant de plusieurs branches de la profession, elle peut faire partie de plusieurs commissions consultatives de branche.

Art. 5. — Les décisions du directeur responsable de chaque branche sont communiquées sans délai au président responsable du comité d'organisation qui peut décider de les évoquer au comité si elles intéressent plus d'une branche ou si elles touchent aux intérêts communs de toute la profession.

La décision d'évocation doit être prise et notifiée au directeur responsable de la branche intéressée dans un délai de quarante-huit heures après la communication de sa décision au président responsable.

Art. 6. — Le secrétaire d'Etat au ravitaillement désigne le commissaire du Gouvernement auprès du comité d'organisation. Ce commissaire du Gouvernement est assisté d'un commissaire adjoint désigné par le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et d'un commissaire adjoint désigné par le secrétaire d'Etat à la production industrielle.

Le commissaire du Gouvernement et les commissaires adjoints peuvent assister à toutes les réunions de la commission consultative et des commissions consultatives de branches. En cas d'empêchement, ils pourront s'y faire représenter par tel fonctionnaire de leur choix.

Art. 7. — Les décisions du président responsable et des directeurs responsables de chacune des branches auxquelles le président responsable a donné son accord sont notifiées par lui, sans délai, au commissaire du Gouvernement. Celui-ci peut y faire opposition et dispose, à cet effet, d'un droit de veto suspensif ouvrant un recours au secrétaire d'Etat au ravitaillement.

Les décisions du président responsable et des directeurs responsables sont immédiatement exécutoires et deviennent définitives si, dans un délai de quarante-huit heures, le commissaire du Gouvernement n'a pas usé de son droit de veto suspensif.

En cas de carence du président responsable, tous les pouvoirs qui lui sont dévolus seront exercés par le commissaire du Gouvernement.

Art. 8. — Les membres du comité, les membres des commissions consultatives des branches et leurs collaborateurs sont tenus au secret professionnel sous les peines prévues à l'article 378 du code pénal tant pendant l'exercice de leurs fonctions qu'après leur cessation.

Les membres du comité et des commissions consultatives de branches ne peuvent se faire représenter aux séances des commissions consultatives.

Le président responsable, le délégué général et les directeurs de branches ne peuvent déléguer leurs pouvoirs définis aux articles 2, 3 et 4 qu'en cas d'empêchement ou d'absence et seulement à l'un des membres du comité d'organisation.

Art. 9. — Le comité d'organisation des industries des produits amylacés et de leurs dérivés est doté de la personnalité civile. Il est représenté en justice et dans tous les actes de la vie civile par son président responsable qui peut déléguer à tel mandataire de son choix tout ou partie des pouvoirs qu'il détient du présent article.

Art. 10. — Les frais de fonctionnement du comité d'organisation seront couverts par une cotisation à la charge des entreprises dont le taux et les modalités de perception seront fixés par décret contresigné par le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances et le secrétaire d'Etat au ravitaillement.

Art. 11. — Le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture, le secrétaire d'Etat au ravitaillement et le secrétaire d'Etat à la production industrielle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Vichy, le 29 septembre 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture,
PIERRE CAZIOT.

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle,
FRANÇOIS LEHIDEUX.

Le secrétaire d'Etat au ravitaillement,
PAUL CHARBIN.

Décret fixant le prix et les modalités de payement et de stockage du blé tendre algérien pour la campagne 1941-1942 et établissant une cotisation statistique sur les céréales secondaires livrées en Algérie aux organismes stockeurs.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 août 1941: page 3523, article 2, 1re colonne:

Au lieu de:

B. — Réfactions.

1° Réfactions pour poids spécifiques.

« De 75 kg. 999 à 75 kg. 500, réfaction de 1 fr. par quintal.
« De 75 kg. 499 à 75 kg., réfaction de 2 fr. par quintal.
« De 74 kg. 999 à 74 kg. 500, réfaction de 3 fr. par quintal.
« De 74 kg. 499 à 74 kg., réfaction de 4 fr. par quintal.
« De 73 kg. 999 à 73 kg. 500, réfaction de 5 fr. par quintal.
« De 73 kg. 499 à 73 kg., réfaction de 6 fr. par quintal.
« De 72 kg. 999 à 72 kg. 500, réfaction de 7 fr. par quintal.
« De 72 kg. 499 à 72 kg., réfaction de 8 fr. par quintal.
« De 71 kg. 999 à 71 kg. 500, réfaction de 10 fr. par quintal.
« De 71 kg. 499 à 71 kg., réfaction de 11 fr. par quintal.

« De 70 kg. 999 à 70 kg. 500, réfaction de 13 fr. par quintal.
« De 70 kg. 499 à 70 kg. réfaction de 14 fr. par quintal.
« De 69 kg. 999 à 69 kg. 500, réfaction de 16 fr. par quintal.
« De 69 kg. 499 à 69 kg. réfaction de 17 fr. par quintal »,

Lire:

B. — Réfactions.

1° Réfactions pour poids spécifiques.

« De 75 kg. 499 à 75 kg., réfaction de 1 fr. par quintal.
« De 74 kg. 999 à 74 kg. 500, réfaction de 2 fr. par quintal.
« De 74 kg. 499 à 74 kg., réfaction de 3 fr. par quintal.
« De 73 kg. 999 à 73 kg. 500, réfaction de 4 fr. par quintal.
« De 73 kg. 499 à 73 kg., réfaction de 5 fr. par quintal.
« De 72 kg. 999 à 72 kg. 500, réfaction de 6 fr. par quintal.
« De 72 kg. 499 à 72 kg., réfaction de 7 fr. par quintal.
« De 71 kg. 999 à 71 kg. 500, réfaction de 9 fr. par quintal.
« De 71 kg. 499 à 71 kg., réfaction de 10 fr. par quintal.
« De 70 kg. 999 à 70 kg. 500, réfaction de 12 fr. par quintal.
« De 70 kg. 499 à 70 kg., réfaction de 13 fr. par quintal.
« De 69 kg. 999 à 69 kg. 500, réfaction de 15 fr. par quintal.
« De 69 kg. 499 à 69 kg., réfaction de 16 fr. par quintal ».

(Le reste sans changement.)

Fixation des prix des légumes nouveaux.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 octobre 1941: page 4344, 2e colonne, *in fine*, au lieu de: « Potirons et citrouilles, le kg., 0,75 », lire: « Potirons: le kg, 0,75; citrouilles, le kg, 0,50 ».

Régisseurs de recettes.

Par arrêté du 4 octobre 1941, M. Jannot (Maurice-Albert) a été désigné comme régisseur de recettes auprès de la direction départementale du ravitaillement général de la Savoie.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AU TRAVAIL

Commerce de nouveauté de la ville de Toulon.

Le secrétaire d'Etat au travail,

Sur le rapport du directeur du travail et de la main-d'œuvre,
Vu le chapitre IV *bis* du livre Ier du code du travail;
Vu le décret du 10 novembre 1939 relatif au régime du travail pendant la durée des hostilités;
Vu les textes suspendant la consultation de certains organismes consultatifs (arrêté du 10 décembre 1940, loi du 19 juillet 1941, arrêté du 29 août 1941);
Vu la convention collective de travail intervenue le 27 mars 1937 (additif du 31 mars 1938) entre le syndicat patronal de l'habillement de Toulon, d'une part, et le syndicat général des employés de commerce de Toulon, d'autre part,

Arrête:

Art. 1er. — Sont rendues obligatoires pour les employeurs et employés de tous les magasins et maisons de vente au détail d'articles se rattachant à la nouveauté, à l'habillement, la chaussure, la chapellerie, etc., et articles similaires de la ville de Toulon, les dispositions ci-après de la convention collective de travail intervenue le 27 mars 1937 (additif du 31 mars 1938) entre le syndicat patronal de l'habillement de Toulon, d'une part, et le syndicat général des employés de commerce de Toulon, d'autre part:

L'article 1er sur l'objet et la durée de la convention;
L'article 2 sur le droit syndical;
L'article 4 sur les salaires, à l'exception des paragraphes *e* et *h*;
L'article 5 sur l'embauchage, le débauchage, le délai-congé, à l'exception du paragraphe *f*;
Les paragraphes *d* et *e* de l'article 6 sur le repos hebdomadaire et les fêtes légales;
Les paragraphes *e* et *f* de l'article 7, qui concernent l'époque et l'indemnité payée pendant le congé annuel;
L'article 8, qui vise l'organisation du travail;
La définition des catégories d'employés;
Le tableau des salaires, à l'exception de l'alinéa sur les majorations pour heures supplémentaires;
Enfin les quatre premiers paragraphes de l'additif du 31 mars 1938, qui rajustent les salaires et prévoient les périodes de renouvellement de la convention.

Art. 2. — Cette extension est faite à dater de l'entrée en vigueur du présent arrêté pour la durée et aux conditions prévues par l'article 1er du décret du 10 novembre 1939.

Art. 3. — Le directeur du travail et de la main-d'œuvre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 septembre 1941.

Pour le secrétaire d'Etat au travail
et par délégation:
Le conseiller d'Etat secrétaire général de la main-d'œuvre et des assurances sociales,
F. MILLION.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Décret créant le comité d'organisation des carburants synthétiques.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 août 1941: page 3422, 1re colonne, article 4, au lieu de: « Brochard (Jean) », lire: « Brocart (Jean) »; 2e colonne, article 4, au lieu de: « Sheer (Georges) », lire: « Scheer (Serge) ».

Administrateurs provisoires.

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle,

Vu la loi du 10 septembre 1940 prévoyant la nomination d'administrateurs provisoires des entreprises privées de leurs dirigeants;
Vu le décret du 16 janvier 1941;
Vu l'impossibilité où se trouvent les dirigeants de la Société de golf du Touquet Limited, Golf Hôtel, le Touquet, d'exercer leurs fonctions,

Arrête:

Article unique. — M. Marcel Piézel, « Roselys », 62, rue Lens, le Touquet-Paris-Plage, est nommé administrateur provisoire de la Société de golf du Touquet, Golf Hôtel, le Touquet.

Fait à Paris, le 7 octobre 1941.

Pour le secrétaire d'Etat à la production industrielle et par délégation:
Le conseiller d'Etat secrétaire général de l'industrie et du commerce intérieur,
BICHELONNE.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 21 septembre 1941, M. Chesnel, commis d'ordre et de comptabilité de 3e classe à l'administration centrale, a été promu à la 1re classe de son emploi, à compter du 1er mai 1941.

Il conservera, à cette date, un reliquat de bonification d'ancienneté pour services militaires de 11 mois 12 jours.

Comité technique de la propriété industrielle.

Par arrêté en date du 26 septembre 1941, ont été nommés membres du comité technique de la propriété industrielle, pour une nouvelle période de quatre ans:

Jusqu'au 30 septembre 1945:

MM. Plaisant, Maillard, Reibel, Percerou, Niboyet, Fernand-Jacq, Gallie, Vaunois, Carteron, Mainie, Besson, Harle, Legouez, Barbet, Portevin, Delaby, Monnier, Taillefet, Boulnois.

Jusqu'au 5 mars 1945:

M. Bohin.

Jusqu'au 29 mai 1945:

M. Cournot.

Ont été nommés membres du comité technique pour une durée de quatre ans:

MM. Armengaud aîné, Léon Guillet fils.

M. Plaisant est nommé président et M. Maillard vice-président dudit comité.

Service des mines.

Par arrêté en date du 6 octobre 1941, M. Seulin (Martin), candidat classé par application de l'article 1er (§ 1er, 2e alinéa) du décret du 18 mars 1941, est nommé ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat de 4e classe (service des mines) et affecté à l'arrondissement minéralogique de Nancy pour y remplir les fonctions de chef de bureau de l'ingénieur en chef.

Cette disposition aura son effet à partir du jour de l'entrée en fonctions de l'intéressé.

Cette nomination ne comporte pas de prise de rang définitive.

Ouvriers relevés de leurs fonctions.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 septembre 1941: page 4181, atelier de fabrication de Caen, au lieu de: « Dedeville (Albert) », lire: « Dadeville (Albert) ».

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX COMMUNICATIONS

Ponts et chaussées.

Le secrétaire d'Etat aux communications,

Vu les lois des 13 août 1940 et 11 août 1941 portant interdiction des associations secrètes;
Vu la liste par obédience des dignitaires et officiers de loges de la franc-maçonnerie publiée au *Journal officiel* du 24 septembre 1941;
Vu la loi du 27 juillet 1940 sur la forme des actes administratifs individuels,

Arrête:

Article unique. — M. Piteau (Emmanuel), ingénieur ordinaire de 1re classe des ponts et chaussées à Bergerac, est déclaré démissionnaire d'office de ses fonctions.

Fait à Paris, le 3 octobre 1941.

JEAN BERTHELOT.

Aux termes d'un arrêté du 4 octobre 1941, M. Bideau, ingénieur des ponts et chaussées, précédemment au service ordinaire des Alpes-Maritimes, a été affecté, à compter du 1er octobre 1941, au service d'aménagement routier de la région lyonnaise.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX COLONIES

N° 5145. — **Décret du 26 septembre 1941 fixant le régime de la solde des militaires non officiers de la gendarmerie en service aux colonies.**

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Sur le rapport du ministre secrétaire d'Etat à la guerre, du ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances et du secrétaire d'Etat aux colonies,

Vu la loi du 9 février 1941 fixant le statut des militaires de la gendarmerie;

Vu le décret du 29 décembre 1903 sur la solde et les accessoires de solde des troupes coloniales et métropolitaines à la charge du département des colonies, et les textes qui l'ont modifié;

Vu le décret du 12 décembre 1935 sur l'administration des détachements de gendarmerie stationnés dans les territoires relevant du département des colonies, et les décrets qui l'ont modifié;

Vu les décrets des 10 avril 1937, 11 décembre 1937 et 14 janvier 1939 relatifs à l'indemnité spéciale temporaire accordée aux personnels de l'Etat;

Vu le décret du 12 mars 1941 fixant le régime de solde des militaires de carrière non officiers en service aux colonies,

Décrétons:

Art. 1er. — Les militaires non officiers de la gendarmerie en service aux colonies ont droit à la solde mensuelle, dont le tarif est fixé par le présent décret, ainsi qu'aux indemnités accessoires énumérées à l'article 4 ci-après.

Leur entretien, en principe à la charge des budgets des colonies, est assuré au moyen de prestations fixées par des instructions ministérielles. Toutefois, ils pourvoient eux-mêmes à leurs dépenses d'alimentation.

Art. 2. — En principe, toutes les règles d'allocation de la solde mensuelle et des indemnités accessoires déterminées par le décret du 29 décembre 1903, les tableaux annexés et les textes subséquents leur sont applicables en ce qu'elles n'auront pas de contraire aux dispositions du présent décret.

Art. 3. — La solde de présence et les indemnités accessoires sont accordées de plein droit à tout militaire non officier de la gendarmerie mis en congé pour raisons de santé, dans la limite de trois mois au cours d'une période d'une année.

A partir du quatrième mois de congé pour raisons de santé obtenu, pour en jouir dans la colonie, dans la même période d'une année, et jusqu'à l'expiration du sixième mois s'il y a lieu, le militaire recevra une allocation d'absence égale aux trois cinquièmes de la solde nette, de l'indemnité spéciale temporaire, de l'indemnité pour charges militaires et du supplément colonial. Le résultat du décompte est arrondi, s'il y a lieu, au décime supérieur.

Cette disposition restrictive ne s'applique pas aux congés de convalescence accordés au retour des colonies, ni aux congés administratifs correspondant aux séjours coloniaux pour lesquels la solde de présence et les indemnités accessoires sont de droit dans la limite de six mois pour les premiers et de douze mois pour les seconds. Au delà de cette limite, les congés de l'espèce sont accordés sans solde, sauf décision spéciale du secrétaire d'Etat ou de l'autorité ayant pu recevoir délégation pour statuer en son nom qui décide alors de la solde à allouer.

Art. 4. — Les militaires non officiers de la gendarmerie en activité de service aux colonies ont droit, en position de présence, aux allocations déterminées par les tarifs suivants:

A. — *Solde.*

DÉSIGNATION	SOLDE budgétaire	RETENUE à déduire.	SOLDE NETTE DE PRÉSENCE (1)		
			Par an.	Par mois.	Par jour
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Aspirant:					
6e échelon, après 25 ans.....	21.638 29	1.298 29	20.340 »	1.695 »	56 50
5e échelon, après 20 ans.....	21.063 83	1.263 83	19.800 »	1.650 »	55 »
4e échelon, après 15 ans.....	20.489 36	1.229 36	19.260 »	1.605 »	53 50
3e échelon, après 12 ans.....	19.914 89	1.194 89	18.720 »	1.560 »	52 »
2e échelon, après 9 ans.....	18.957 44	1.137 44	17.820 »	1.485 »	49 50
1er échelon, avant 9 ans.....	17.234 04	1.034 04	16.200 »	1.350 »	45 »
Adjudant-chef:					
6e échelon, après 25 ans.....	20.872 34	1.252 34	19.620 »	1.635 »	54 50
5e échelon, après 20 ans.....	20.297 87	1.217 87	19.080 »	1.590 »	53 »
4e échelon, après 15 ans.....	19.723 40	1.183 40	18.540 »	1.545 »	51 50
3e échelon, après 12 ans.....	19.148 93	1.148 93	18.000 »	1.500 »	50 »
2e échelon, après 9 ans.....	18.191 48	1.091 48	17.100 »	1.425 »	47 50
1er échelon, avant 9 ans.....	16.468 08	988 08	15.480 »	1.290 »	43 »
Adjudant:					
6e échelon, après 25 ans.....	18.191 48	1.091 41	17.100 »	1.425 »	47 50
5e échelon, après 20 ans.....	17.617 02	1.057 02	16.560 »	1.380 »	46 »
4e échelon, après 15 ans.....	17.042 55	1.022 55	16.020 »	1.335 »	44 50
3e échelon, après 12 ans.....	16.468 08	988 08	15.480 »	1.290 »	43 »
2e échelon, après 9 ans.....	15.702 12	942 12	14.760 »	1.230 »	41 »
1er échelon, avant 9 ans.....	14.361 70	861 70	13.500 »	1.125 »	37 50
Maréchal des logis chef:					
7e échelon, après 25 ans.....	17.042 55	1.022 55	16.020 »	1.335 »	44 50
6e échelon, après 20 ans.....	16.468 08	988 08	15.480 »	1.290 »	43 »
5e échelon, après 15 ans.....	15.893 61	953 61	14.940 »	1.245 »	41 50
4e échelon, après 12 ans.....	15.319 14	919 14	14.400 »	1.200 »	40 »
3e échelon, après 9 ans.....	14.553 19	873 19	13.680 »	1.140 »	38 »
2e échelon, après 6 ans.....	13.212 76	792 76	12.420 »	1.035 »	34 50
1er échelon, avant 6 ans.....	11.776 59	706 59	11.070 »	922 50	30 75
Gendarme:					
8e échelon, après 25 ans.....	14.361 70	861 70	13.500 »	1.125 »	37 50
7e échelon, après 20 ans.....	13.787 23	827 23	12.960 »	1.080 »	36 »
6e échelon, après 15 ans.....	13.212 76	792 76	12.420 »	1.035 »	34 50
5e échelon, après 12 ans.....	12.638 29	758 29	11.880 »	990 »	33 »
4e échelon, après 9 ans.....	12.063 82	723 82	11.340 »	945 »	31 50
3e échelon, après 6 ans.....	11.297 87	677 87	10.620 »	885 »	29 50
2e échelon, après 3 ans.....	10.244 68	614 68	9.630 »	802 50	26 75
1er échelon, avant 3 ans.....	9.191 48	551 48	8.640 »	720 »	24 »
Elève gendarme:					
5e échelon, après 12 ans.....	11.872 34	721 34	11.260 »	930 »	31 »
4e échelon, après 9 ans.....	11.297 87	677 87	10.620 »	885 »	29 50
3e échelon, après 6 ans.....	10.531 91	631 91	9.900 »	825 »	27 50
2e échelon, après 3 ans.....	9.478 72	568 72	8.910 »	742 50	24 75
1er échelon, avant 3 ans.....	8.808 51	528 51	8.280 »	690 »	23 »

(1) La solde d'absence est égale à la moitié de la solde de présence. Le résultat du décompte est arrondi, s'il y a lieu, au décime.

B. — *Indemnité différentielle.*

Les militaires dont les allocations, déduction faite de la retenue pour pension (solde majorée de l'indemnité spéciale temporaire, de l'indemnité de fonctions et du supplément colonial), perçues à la date du présent décret sont supérieures à celles auxquelles ils auraient droit en vertu des fixations du même décret recevront, à compter de la même date, sur les fonds de la solde, une indemnité différentielle destinée à porter leurs émoluments (solde nette du présent tarif majorée du supplément colonial, de l'indemnité spéciale temporaire et de l'indemnité spéciale à la gendarmerie) à une somme égale au montant des allocations antérieures désignées ci-dessus.

Cette indemnité sera allouée, réduite ou supprimée dans les mêmes conditions que la solde.

Elle sera également réduite ou supprimée dans la mesure des augmentations de solde, de supplément colonial et d'indemnité spéciale temporaire que les intéressés pourront recevoir à l'occasion d'un changement d'échelon ou d'une promotion au grade supérieur.

C. — *Indemnités diverses.*

Les indemnités payées au titre de la solde, susceptibles d'être accordées aux militaires non officiers de la gendarmerie sont, limitativement:

L'indemnité spéciale à la gendarmerie;
L'indemnité spéciale temporaire;
L'indemnité pour charges militaires;
Les allocations familiales (ou, s'il y a lieu, l'indemnité pour charges de famille);
Le supplément colonial;
L'indemnité de départ colonial;
Les indemnités de cherté de vie dans certaines colonies, les indemnités aux sous-officiers comptables;
Les indemnités pour frais de bureau aux militaires non officiers de la gendarmerie commandants de détachement.

D. — *Pécule.*

Le temps de service effectué dans la gendarmerie compte, concurremment avec les services effectués dans les corps de troupe ou dans la garde, pour l'attribution du pécule prévu par l'article 80 de la loi du 31 mars 1928.

Art. 5. — Les dispositions du décret du 7 février 1939 relatif à l'attribution d'une indemnité de fonctions de la gendarmerie (taux colonial) sont abrogées, à compter du 5 octobre 1940, en ce qui concerne les militaires non officiers.

Art. 6. — Le ministre secrétaire d'Etat à la guerre, le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances et le secrétaire d'Etat aux colonies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui aura effet à compter du 5 octobre 1940 et qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 26 septembre 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le ministre secrétaire d'Etat à la guerre,
G[l] HUNTZIGER.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

Le secrétaire d'Etat aux colonies,
A[l] PLATON.

Indemnités spéciales des militaires non officiers de la gendarmerie.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances et le secrétaire d'Etat aux colonies,

Vu la loi du 1er décembre 1940 modifiant l'article 9 de la loi du 18 octobre 1919;
Vu la loi du 9 février 1941 fixant le statut des militaires de la gendarmerie;
Vu la loi du 22 avril 1941 portant création d'une indemnité spéciale en faveur des militaires non officiers de la gendarmerie;
Vu le décret du 12 décembre 1935 sur l'administration des détachements de gendarmerie stationnés dans les territoires relevant du département des colonies, et les décrets qui l'ont modifié;

Vu le décret du 26 septembre 1941 fixant le régime de solde des militaires non officiers de la gendarmerie,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'indemnité spéciale créée par la loi du 22 avril 1941 est accordée à tout militaire non officier de la gendarmerie en activité de service, quel que soit le lieu de son stationnement, à condition qu'il réunisse au moins trois ans de présence effective sous les drapeaux.

Elle est allouée, réduite ou supprimée dans les mêmes conditions que la solde.

Art. 2. — Les taux de l'indemnité spéciale à la gendarmerie sont fixés par le tarif suivant:

DÉSIGNATION	INDEMNITÉ budgétaire.	RETENUE à déduire.	INDEMNITÉ NETTE		
			Par an.	Par mois.	Par jour.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Aspirant et adjudant-chef:					
Après 25 ans	3.063 82	183 82	2.880 »	240 »	8 »
Après 20 ans	3.063 82	183 82	2.880 »	240 »	8 »
Après 15 ans	2.910 63	174 63	2.736 »	228 »	7 60
Après 12 ans	2.910 63	174 63	2.736 »	228 »	7 60
Après 9 ans	2.910 63	174 63	2.736 »	228 »	7 60
Après 6 ans	2.182 97	130 97	2.052 »	171 »	5 70
Après 3 ans	1.455 31	87 31	1.368 »	114 »	3 80
Adjudant:					
Après 25 ans	2.910 63	174 63	2.736 »	228 »	7 60
Après 20 ans	2.910 63	174 63	2.736 »	228 »	7 60
Après 15 ans	2.680 85	160 85	2.520 »	210 »	7 »
Après 12 ans	2.680 85	160 85	2.520 »	210 »	7 »
Après 9 ans	2.680 85	160 85	2.520 »	210 »	7 »
Après 6 ans	2.010 63	120 63	1.890 »	157 50	5 25
Après 3 ans	1.340 42	80 42	1.260 »	105 »	3 50
Maréchal des logis chef:					
Après 25 ans	2.910 63	174 63	2.736 »	228 »	7 60
Après 20 ans	2.910 63	174 63	2.736 »	228 »	7 60
Après 15 ans	2.680 85	160 85	2.520 »	210 »	7 »
Après 12 ans	2.680 85	160 85	2.520 »	210 »	7 »
Après 9 ans	2.489 36	149 36	2.340 »	195 »	6 50
Après 6 ans	1.895 »	113 »	1.782 »	148 50	4 95
Après 3 ans	1.148 93	68 93	1.080 »	90 »	3 »
Gendarme:					
Après 25 ans	2.680 85	160 85	2.520 »	210 »	7 »
Après 20 ans	2.680 85	160 85	2.520 »	210 »	7 »
Après 15 ans	2.489 36	149 36	2.340 »	195 »	6 50
Après 12 ans	2.489 36	149 36	2.340 »	195 »	6 50
Après 9 ans	2.297 87	137 87	2.160 »	180 »	6 »
Après 6 ans	1.723 40	103 40	1.620 »	135 »	4 50
Après 3 ans	1.148 93	68 93	1.080 »	90 »	3 »
Elève gendarme:					
Après 12 ans	2.297 87	137 87	2.160 »	180 »	6 »
Après 9 ans	2.297 87	137 87	2.160 »	180 »	6 »
Après 6 ans	1.723 40	103 40	1.620 »	135 »	4 50
Après 3 ans	1.053 19	63 19	990 »	82 50	2 75

Observations. — Les taux du présent tarif correspondent à l'allocation de la solde de présence.

L'indemnité suit le sort de la solde. Son montant est réduit dans la proportion où se trouve réduite la solde elle-même pour quelque cause que ce soit. Dans ce cas, le résultat du décompte est arrondi, s'il y a lieu, au décime.

Art. 3. — Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances et le secrétaire d'Etat aux colonies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui aura effet à compter du 5 octobre 1940.

Fait à Vichy, le 26 septembre 1941.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

Le secrétaire d'Etat aux colonies,
A[l] PLATON.

Personnel colonial.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 30 septembre 1941, a été rapporté l'arrêté du 14 mai 1940 portant révocation de M. Violleau (Adelin-Louis), surveillant militaire de 1re classe des services pénitentiaires coloniaux.

Ce fonctionnaire a été placé dans la position de disponibilité sans solde pour la période comprise entre le 14 mai 1940 et la date du présent arrêté.

M. Violleau a été relevé de ses fonctions.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 10 octobre 1941, M. Tesche, opérateur radioélectricien stagiaire, en service en Indochine, a été titularisé en qualité d'opérateur radioélectricien de 5e classe, pour compter du 19 mars 1941.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 10 octobre 1941, M. Marsili (Antoine), classé en vertu des lois des 30 janvier 1923 et 18 juillet 1924, a été nommé commis de 3e classe des services pénitentiaires coloniaux, à titre précaire et révocable.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 10 octobre 1941, M. Chalonnet, opérateur radioélectricien stagiaire, en service

en Indochine, a été titularisé en qualité d'opérateur radioélectricien de 5e classe, pour compter du 19 mars 1941.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 10 octobre 1941, M. Thinault, opérateur radioélectricien stagiaire, en service en Indochine, a été titularisé en qualité d'opérateur radioélectricien de 5e classe, pour compter du 26 octobre 1940.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 10 octobre 1941, M. Burelle, opérateur radioélectricien stagiaire, en service en Indochine, a été titularisé en qualité d'opérateur radioélectricien de 5e classe, pour compter du 15 juin 1940, au point de vue de l'ancienneté et du 1er octobre 1940 au point de vue de la solde.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 10 octobre 1941, M. Signoret (Jean), ingénieur radioélectricien adjoint stagiaire, en service en Indochine, a été titularisé en qualité d'ingénieur radioélectricien adjoint de 4e classe, pour compter du 19 juin 1940 au point de vue de l'ancienneté et du 1er octobre 1940 au point de vue de la solde.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 10 octobre 1941, M. Arouiom, ingénieur radioélectricien adjoint stagiaire, en service en Indochine, a été titularisé en qualité d'ingénieur radioélectricien adjoint de 4e classe, pour compter du 31 juillet 1941.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 10 octobre 1941, M. Calbris (Joel), opérateur radioélectric en stagiaire, en service en Indochine, a été titularisé en qualité d'opérateur radioélectricien de 5e classe, pour compter du 2 août 1940 au point de vue de l'ancienneté et du 1er octobre 1940 au point de vue de la solde.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 30 septembre 1941, l'arrêté du 4 mars 1941 restituant des rappels pour services militaires à divers administrateurs des services civils de l'Indochine a été rapporté en ce qui concerne MM. Domec (Pierre-Marie-Jean), administrateur de 1re classe, et Vavasseur (Auguste-Charles), administrateur de 2e classe.

Les rappels d'ancienneté pour services militaires indiqués ci-dessous ont été conservés, dans leur grade actuel, aux fonctionnaires des services civils de l'Indochine dont les noms suivent:

Administrateurs de 1re classe.

M. Massimi (Joseph), 8 ans 4 mois 4 jours (1). — Néant (2).

M. Domec (Pierre-Marie-Jean), 4 ans 7 mois 16 jours. — 2 ans 3 mois.

Administrateurs de 2e classe.

M. Vavasseur (Auguste-Charles), 6 ans 8 mois 17 jours. — 1 an 15 jours.

(1) Total des rappels d'ancienneté conservés.

(2) Fraction des rappels d'ancienneté utilisables pour des franchissements d'échelon.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 30 septembre 1941, les rappels d'ancienneté pour services militaires indiqués ci-après ont été conservés dans leur emploi actuel aux fonctionnaires du cadre des administrateurs des services civils de l'Indochine, dont les noms suivent:

Administrateurs de 1re classe.

M. Chauvet (Paul-Louis), 1 mois 23 jours (1). — Néant (2).

Administrateurs de 2e classe.

MM.

Salomon (Pierre-Amédée), 5 ans 8 mois 23 jours. — 8 mois 23 jours.
Nicolas (Louis-Eugène), 4 ans 2 mois 17 jours. — 1 an 2 mois 17 jours.
Meslo (Marie-Jacques), 11 mois 28 jours. — Néant.
Maillard (Jean-Paul), 2 ans 6 mois. — Néant.
Bohn (Henry-Eugène), 3 ans 3 mois 13 jours. — Néant.
Milliès-Lacroix (Bernard - Etienne), néant. — Néant.
Bon (André-Pierre), 3 ans 10 mois 21 jours. — 10 mois 21 jours.
Ferlande (Lucien-Jules), 3 ans 3 mois 26 jours. — Néant.
Moll (Henri-Louis), 3 ans. — Néant.
Monvoisin (Benjamin-Louis), 11 mois 24 jours. — Néant.
De Pereyra (Miguel-Joaquin), 6 mois 1 jour. — Néant.
Miallin (Robert-Hippolyte), 29 jours. — 29 jours.
Penavaire (Romain-Victor), 1 mois 12 jours. — Néant.
Menault (Henry-Auguste), 19 jours. — Néant.
Lebon (Liberman-Emilien), 1 an 2 jours. — Néant.
Morel (Albert-Alexandre), 1 an 9 mois 14 jours. — Néant.
Rouys (Ernest-Eugène), 1 an 1 mois 18 jours. — Néant.
Surleau (Marcel-André), 1 mois 16 jours. — Néant.
Bulteau (Roland-Max), 23 jours. — Néant.
Cresson (Michel-Ernest), 1 an 11 mois 21 jours. — Néant.
Gerbinis (Henri-Pierre), 1 an 10 mois 21 jours — Néant.
Bonhomme de Montaigut (Fernand), 3 mois 23 jours. — Néant.
Menage (Pierre-Louis), 3 ans 1 mois 8 jours. — 7 mois 8 jours.
Grimald (Aimé-Marius), néant. — Néant.
Hoareau (Dominique-Jules), 1 an 5 mois 20 jours. — Néant.

Administrateur de 3e classe.

M. Bonfils (Charles-Henri), 6 mois 13 jours. — 6 mois 13 jours.

Administrateurs adjoints de 1re classe.

MM.

Colonna (Côme-Damien), 1 an. — 1 an.
Kerrest (Jean-Victor), 11 mois 29 jours. — 11 mois 29 jours.
Thierry (Fernand-Amédée), 1 an 4 mois 19 jours. — 1 an 4 mois 19 jours.
De Redon (Raoul-Guillaume), 11 mois 15 jours. — 11 mois 15 jours
Rouilly (Marcel-Georges), 11 mois 3 jours. — 11 mois 3 jours.
Biros (Casimir-Marc), 1 an 5 mois 26 jours. — 1 an 5 mois 26 jours.
Theveniaut (René-Jean), 1 an 5 mois 12 jours. — 1 an 5 mois 12 jours.
Theric (Emile-Roger), 11 mois 20 jours. — 11 mois 20 jours.
Removille (Robert-Georges), 11 mois 23 jours — 11 mois 23 jours.
Catala (Jean-Marie), néant. — Néant.
Bonnaud (Henri-Georges), 8 mois 25 jours. — 8 mois 25 jours.
Cabon (Pierre-Marie), 1 an 2 mois 11 jours. — 1 an 2 mois 11 jours.
Pisier (Georges-Léon), 11 mois 23 jours. — 11 mois 23 jours.
Melin (Pierre-Alexandre), 11 mois 29 jours (1). — 11 mois 29 jours (2).
Mary (Jacques-Victor), 11 mois 20 jours. — 11 mois 20 jours.

Administrateurs adjoints de 2e classe.

MM.

Emiry (Olivier-Jean), 11 mois 19 jours. — 11 mois 19 jours.
Kanony (Jean-José), 11 mois 29 jours. — 11 mois 29 jours.
Dupré (Henri-Gabriel), 11 mois 21 jours. — 11 mois 21 jours.
Baumann (Georges-Jean), 1 an. — 1 an.
Cazenave (André-Georges), 11 mois 11 jours. — 11 mois 11 jours.
Bouteille (Jean), 1 an. — 1 an.
Montheard (Michel-Jean), 11 mois 22 jours. — 11 mois 22 jours.
Clement (Paul-Ange), 11 mois 24 jours. — 11 mois 24 jours.
Xeridat (Lucien), 11 mois 12 jours. — 11 mois 12 jours.
Lalanne (Jean), 11 mois 20 jours. — 11 mois 20 jours.
Valencot (Georges), 1 an. — 1 an.
Jalin (Jean-Baptiste), 1 an. — 1 an.
Celeste (Roger-Raymond), 1 an. — 1 an.
Faure (Daniel-Jean), 11 mois 3 jours. — 11 mois 3 jours.

(1) Total des rappels d'ancienneté conservés.

(2) Fraction des rappels d'ancienneté utilisables pour des franchissements d'échelon.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'économie nationale et des finances.

Sociétés étrangères d'assurances.

La société étrangère d'assurances La Paterna, ayant son siège à Milan, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 3 octobre 1941) un représentant responsable des droits, taxes et pénalités qui pourront être dus à raison de l'agence qui sera établie à Paris, 21, rue de Châteaudun, pour des assurances contre l'incendie et dont les opérations s'étendront à la France et à l'Algérie, tous les contrats devant être souscrits en France.

Secrétariat d'Etat à la production industrielle.

Décision A. 10 du répartiteur chef de la section des fontes, fers et aciers.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 octobre 1941:

Page 4287, 3e colonne, 49e ligne, au lieu de: « armes », lire: « termes »; 67e ligne, au lieu de: « quels que soient l'importance », lire: « quelle que soit l'importance ».

Page 4288, 1re colonne, 11e ligne, au lieu de: « et pour les fonderies », lire: « et pour les fonderies »; 3e colonne, 1re ligne, après le mot: « consommateurs », supprimer les mots: « de ferraille et »; 16e et 17e ligne, au lieu de: « de la ferraille ordinaire non chargeable aux producteurs; aux négociants même agréés », lire: « de la ferraille ordinaire non chargeable aux producteurs et aux négociants même agréés ».

Vichy. — Imprimerie spéciale.

Le Directeur des Journaux officiels:
R. Bayon-Tange.